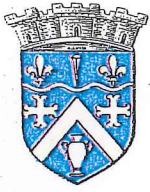




CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2007



VILLE DE MENNECY

91540 - (ESSONNE)

☎ 01.69.90.80.30
FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECY CEDEX

SECRETARIAT GÉNÉRAL
JM/JLL/VD/-07

Mennechy, le 8 février 2007

Chère Collègue, Cher Collègue,

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

Le 15 février 2007 à 19 heures
Salle du Conseil Municipal

INFORMATIONS :

■ Arrêtés ayant été pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- LD 13.07.15.36 Décision du maire portant acceptation d'un contrat de location et de maintenance d'un copieur avec la société Faxy
- LD 13.07.15.35 Décision du maire portant acceptation d'un contrat de location et de maintenance d'un copieur avec la société Faxy
- LD 13.07.11.34 Décision du maire portant acceptation d'une convention bilatérale de formation avec MB formation pour la préparation au concours d'attaché territorial pour un agent du service urbanisme
- LD 13.07.02.32 Décision du maire portant reconduction des contrats de maintenance des progiciels de gestion de l'Etat Civil et des Elections Politiques avec la société Logitud
- LD 13.06.352.30 Décision du maire portant acceptation d'un contrat de sous-traitance pour la tonte de gazon sur le site de la déviation avec le Centre d'Aide par le Travail « Les Jardins de l'Aqueduc »
- LD 13.06.327.28 Décision du maire portant acceptation d'un contrat de prestation séjours hiver 2007 avec l'association 2 M - Mer et Montagne
- LD 13.06.321.27 Décision du maire portant acceptation d'un contrat de gardiennage du centre commercial de la Verville avec la société L'Européenne

■ Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2006

ORDRE DU JOUR

I / TRAVAUX-URBANISME
Rapporteur : Daniel PERRET

- 1) Avenant marché Maison de la Petite Enfance : « 7 résines »
- 2) Avenant marché Ferme de Milly : « Généton »

II / FINANCES
Rapporteur : Bernard BOULEY

- 3) Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)
- 4) Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2007
- 5) Arrêt des comptes pour la zone Buisson Houdard II / Essonne Aménagement


III / RESSOURCES HUMAINES
Rapporteur : Daniel BAZOT

- 6) Action sociale en faveur du personnel communal

IV / AFFAIRES CULTURELLES
Rapporteur : Alain CROULLEBOIS

- 7) Installation de la bibliothèque municipale dans ses nouveaux locaux

VI / DIVERS

Joël Monier
 Le Maire,

 Joël MONIER

BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),
Agissant en qualité de ...
Donne pouvoir pour me représenter

A

Lors du Conseil Municipal du

Date et signature :

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 février 2007

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 26 puis 27 (19h40 M. Marty) puis 26 (20h15 M. Martin) puis 25 (20h30 Mme Lemelle)

L'an deux mille sept, le 15 février à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt six puis vingt sept puis vingt six puis vingt cinq au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Joël MONIER, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Michel MARTIN (jusqu'à 20h15), Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Nadège LEMELLE (jusqu'à 20h30) Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY (arrivé 19h40), Monique ROYER, Esther GIBAND, Gilbert NEUHAUS.

POUVOIRS :

*Sophie BERNARD pouvoir à Geneviève RYCKEBUSCH
Hervé MARBEUF pouvoir à Daniel BAZOT
Pierre MONTREUIL pouvoir à Chantal LANGUET
Marie-Claude RASCOL pouvoir à Madeleine FIORI
Josette LACOMME pouvoir à Nicole PASSEFORT,
Alain CROULLEBOIS pouvoir à Annie BERTHAUD
Nadège LEMELLE pouvoir Joël MONIER à partir de 20h30*

ABSENTS :

*Bernard MARTY jusqu' à 19h40
Michel MARTIN à partir de 20h15*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Madame COLLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

College

OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 109.05 POUR LA REALISATION D'UNE MAISON DE LA PETITE ENFANCE.
(concerne le lot n° 9 sols résines).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les délibérations du Conseil Municipal :

- du 14 septembre 2004 approuvant la réalisation d'une maison de la petite enfance et sollicitant les subventions auprès du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne,
- du 9 novembre 2005 autorisant Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement pour les lots n° 1 à 12,

VU le marché n° 109.05 comprenant 12 lots, suite à Appel d'Offres Ouvert, ayant pour objet la réalisation d'une maison de la petite enfance, signé le 28 novembre 2005 et visé de la Préfecture le 2 décembre 2005,

CONSIDERANT la nécessité dans le lot n° 9 (sols résines) :

- de rajouter une épaisseur pour la réalisation d'une chape traditionnelle pour un montant de deux mille cinq cent cinquante six euros hors taxes (2 556 € HT),
- de réaliser une chape dans le local poubelles pour un montant de cent huit euros hors taxes (108 € HT),

soit un total de deux mille six cent soixante quatre euros hors taxes (2 664 € HT), modifiant ainsi le montant du lot n° 9 (sols résines) qui passe de 59 669,29 € HT à 62 333,29 € HT,

APRES avis favorable de la Commission des Finances du 7 février 2007,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° 109.05 pour la réalisation d'une maison de la petite enfance (concernant le lot n° 9 : sols résines), pour un montant total de deux mille six cent soixante quatre euros hors taxes (2 664 € HT),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant conjointement avec la Société SEPT RESINE sise : 7 route Principale du Port à GENNEVILLIERS Cedex (92638),

DIT que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2007 - section investissement - compte 23 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



Joël MONIER,
Maire

Handwritten signature in blue ink over the official seal and name.

PROJET

Document facultatif ¹
MARCHES PUBLICS

EXE4

AVENANT : N° ...1.....

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :
(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

COMMUNE DE MENNECY
BP1 91540 MENNECY

Titulaire du marché objet du présent avenant : SEPT RESINE
7 ROUTE PRINCIPALE DU PORT 92638 GENNEVILLIERS CEDEX

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Montant initial du marché : 59 669.29€HT

Modifications successives de ce montant :
(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Indiquer ici « Avenant » ou « Décision de poursuivre » AVENANT	1	07/12/06	62 333.29 €HT

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

Marché N°

Avenant N° 1

page : 1 / 3

Collège

OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 114.06 POUR REHABILITATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT - CREATION DE BUREAUX (Ferme rue de Milly). (concerne le lot n° 2 : démolitions, gros œuvre, ravalement).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2006 autorisant Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement pour les lots n° 2 à 11,

VU le marché n° 114.06 comprenant 10 lots, suite à Appel d'Offres Ouvert, ayant pour objet la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment, la création de bureaux (Ferme rue de Milly), signé le 10 octobre 2006 et visé de la Préfecture le 20 octobre 2006,

CONSIDERANT la nécessité (dans le lot n° 2 démolitions, gros œuvre, ravalement) de renforcer le plancher, pour un montant de neuf mille six cent quatre vingt six euros et soixante cinq cents hors taxes (9 686,65 € HT), modifiant ainsi le montant du lot n° 2 qui passe de 197 224,15 € HT à 206 910,80 € HT,

APRES avis favorable de la Commission des Finances du 7 février 2007,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° 114.06 pour réhabilitation et extension d'un bâtiment et création de bureaux (Ferme rue de Milly) (concernant le lot n° 2 : démolitions, gros œuvre, ravalement), pour un montant neuf mille six cent quatre vingt six euros et soixante cinq cents hors taxes (9 686,65 € HT),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant conjointement avec la Société GENETON sise 22, rue de Valenton à MAISONS ALFORT (94700),

DIT que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2007 - section investissement - compte 23 2313.

Joël MONIER,
Maire



ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 9
ABSENT : 1

PROJET

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 114.06 (visé de la Préfecture le 20/10/06)
REHABILITATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT, CREATION DE BUREAUX
(Ferme rue de Milly)

ENTRE :

La Ville de MENNECY représentée par Monsieur Joël MONIER, Maire, agissant en vertu de délibérations du Conseil Municipal du 3 avril 2001 et 23 novembre 2006,

d'une part,

ET :

L'Entreprise GENETON - 22, rue de Valenton à MAISONS ALFORT (94700), représentée par Monsieur Nadim HOBEIKA, Président Directeur Général,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 - OBJET :

Le présent avenant a pour objet la réalisation de travaux de renforcement du plancher bas du R+1 de la Ferme de la rue de Milly.

Article 2 - PRIX :

Le coût des travaux de renforcement du plancher s'élève à 9 686,65 € HT, ce qui porte le montant du lot 2 (démolitions, gros œuvre, ravalement) du marché n° 114.06 de 197 224,15 € HT à 206 910,80 € HT.

Fait à _____, le _____
en 2 originaux

PROJET

Nadim HOBEIKA
Président Directeur Général
GENETON

Joël MONIER
Maire
Ville de MENNECY

Cohésion

**RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS RECUS AU TITRE DE LA
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2006**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité des communes de la Région Ile-de-France,

VU l'article L-2334-19 du Code Général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 07 Février 2007

CONSIDERANT que la commune de Mennecy a été éligible en 2006 à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour un montant de 26 143 € et qu'elle doit présenter un rapport sur l'utilisation de ces fonds,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le rapport de présentation de l'utilisation des fonds de la dotation de solidarité urbaine 2006.

Joël MONIER,
Maire de Mennecy.



ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

ABSENT : 1

NOTICE EXPLICATIVE

La loi n°91-429 du 13 mai 1991 a institué une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées. Bénéficiaire de cette dotation les communes de plus de 10 000 habitants qui remplissent les deux conditions suivantes :

- le rapport entre le nombre de logements sociaux et la population de la commune telle qu'elle résulte des recensements généraux ou complémentaires doit être supérieur à 11%.
- le potentiel fiscal par habitant de la commune doit être inférieur au potentiel fiscal moyen national par habitant des communes de plus de 10 000 habitants.

La commune de Mennecy répondant à ces critères a été déclarée éligible en 2006 de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour un montant de 26 143 €.

Au titre de cette dotation les opérations suivantes ont été menées :

- Voirie :	Achat de jeux pour cours école Bus	5 120 €
	Contrôles des aires de jeux	1 381 €
- Travaux écoles :		
Ecole Maternelle Jeannotte :	Travaux électriques et chauffage	4 130 €
Ecole Maternelle Myrtilles :	Mise en conformité gaz	1 448 €
Ecole Primaire Myrtilles :	Travaux de mise en conformité	6 553 €
Ecole Primaire sablière :	Installation de radiateurs	4 268 €
	Création salle de classe	2 167 €
Centre de loisirs :	Electricité	1 076 €

	TOTAL	26 143€

Collage

SERVICE FINANCIER

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment l'article 11, portant obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, d'organiser un débat d'orientations budgétaires préalablement à l'adoption du Budget Primitif,

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que « dans les Communes de 3 500 habitants et plus », un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 07 février 2007,

APRES DELIBERATION,

PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2007, permettant d'élaborer les prochains Budgets primitifs 2007.

Joël MONIER
Maire.

PREND ACTE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

NOTE DE SYNTHESE

I - Le Projet de Loi de Finances et ses incidences sur Mennecy

La loi de finances pour 2007 parue le 27 décembre 2006 présente une quarantaine d'articles consacrés aux collectivités territoriales.

A retenir parmi toutes ces mesures :

- la revalorisation forfaitaire de 1,80% des valeurs locatives foncières pour 2007.
- le report au 1^{er} janvier 2008 de l'application de la taxe d'habitation sur les résidences mobiles terrestres.
- la présentation avant le 1^{er} octobre 2008, d'un rapport au Parlement, par le gouvernement, évaluant les conséquences de la mise en œuvre de la réforme de taxe professionnelle.
- concernant les communautés de communes, une nouvelle évaluation des charges transférées en 2004 sera possible, entre le 1^{er} janvier et le 18 août 2007.
- l'éligibilité au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) des travaux réalisés sur des monuments historiques
- la reconduction du contrat de croissance et de solidarité
- l'évolution de +2,92 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- la diminution de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP)

1.1 Les mesures du PLF 2007 concernant les collectivités locales

A) FCTVA

Sont éligibles au FCTVA les travaux réalisés sur des monuments historiques appartenant à des collectivités, quelle que soit l'affectation finale de ces bâtiments.

B) La reconduction du contrat de croissance et de solidarité

Le contrat, sous sa forme actuelle est reconduit pour une année. Sont prises en compte les valeurs d'indices suivantes : 100 % de l'indice prévisionnel des prix 2007 (soit + 1,80%) et 1/3 de l'évolution du Pib 2006 (soit + 0,74%).

Ce contrat va donc progresser de + 2,54 % et s'élever à 45,400 milliards d'euros en 2007.

Les crédits consacrés à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représentent 86,84 % de l'enveloppe totale. Elle évoluera de + 2,925 % au global pour atteindre en valeur 39,236 milliards d'euros.

L'évolution des différents parts de la DGF pourrait se faire comme suit :

- dotation de base population + 1,88%
- dotation de base superficie + 1,88 %
- dotation compensation parts salaires + 1,25 %

Le solde étant réparti entre :

- la compensation de la part salaire au Fonds Départemental de péréquation de la TP.
- La dotation spéciale instituteur + 3%
- La dotation élu local
- La dotation globale d'équipement
- Les dotations d'équipement scolaire
- La dotation globale de décentralisation
- La dotation de compensation de la TP -11%
- La majoration exceptionnelle au titre des rôles supplémentaires

La dotation de compensation de la TP, qui depuis l'origine sert de variable d'ajustement à l'intérieur de l'enveloppe, subit une nouvelle baisse important (-11%).

La Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSCUCS) quand à elle serait de 114 millions d'euros sur la période 2005 -2009.

1.2 Les conséquences prévisibles pour la commune de Mennecy

- ✓ La DGF devrait augmenter de +1,88 %
- ✓ La revalorisation forfaitaire de 1,80% des valeurs locatives foncières
- ✓ La DSUCS devrait être encore versée à la commune (26 143 € versés en 2006)
- ✓ Les autres dotations n'ont qu'une incidence toute relative et sont globalement maintenues au niveau de 2006.

II - Les Orientations Budgétaires 2007

2.1 - En section de fonctionnement

2.1.1 - Les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées

Pour l'année 2007, il convient de limiter la progression des charges.

Un travail important est à poursuivre dans la réduction des coûts lors de la renégociation des contrats ou la mise en place d'appels d'offres (nouveau code des marchés depuis le 1^{er} septembre 2006).

Il faut toutefois prendre en compte, en matière de personnel, les augmentations obligatoires qui auront une incidence non négligeable telles que :

- ✓ La hausse obligatoire des salaires de 0,8% du point d'indice au 1^{er} février.
- ✓ La refonte des catégories C, B et A avec effet au 1^e novembre 2006.
- ✓ La revalorisation du régime indemnitaire, les validations de service des agents titulaires (contributions CNRACL difficilement prévisibles).
- ✓ Le fonds d'insertion pour les personnes handicapées.
- ✓ L'incidence du glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grades et les promotions (de nombreuses réussites ces derniers mois).
- ✓ Le départ de deux agents en congé bonifié (incluant de droit leur famille).
- ✓ Le retour d'agents en disponibilité.
- ✓ L'organisation de 4 tours de scrutins électoraux.

Sont prévues également les embauches de 4 personnes et demi pour les besoins de fonctionnement de la Maison de la Petite enfance, à partir du 1^{er} septembre 2007 et d'un gardien pour les terrains de sport du stade Jean-Jacques Robert.

Au cours de l'année, nous enregistrerons le départ à la retraite de 2 agents.

Une amélioration substantielle de la subvention du CCAS est à noter passant de 82 500 € à 105 000 €.

Les dotations prévues dans les écoles sont revalorisées :

Maternelle : évolution de 360 € à 410 € par classe soit + 13,9%.
Primaire : évolution de 675 € à 725 € par classe soit + 7,5%.

2.1.2 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont regroupées au sein de plusieurs chapitres budgétaires :

- les produits des services qui sont issus des prestations de services proposées aux Menneçois (Centre de Loisirs, Restaurant Municipal Scolaire...). Ces produits devront, compte tenu de la mise en place de la politique tarifaire, augmenter en fonction du coût réel du service, en s'appuyant sur l'indice INSEE du coût de la vie.

- les impôts et taxes. Les bases de fiscalité augmenteront cette année dans la loi de finances de 1,8%. Les taux communaux des impositions de Menneçois ne devraient pas augmenter.

- les dotations et participations. La commune a été éligible à la DSU depuis 2005 et devrait l'être encore cette année.

Il est à noter une baisse significative des aides versées par la Caf au titre des contrats Enfance et Temps libre.

- les produits de gestion courante qui recouvrent les revenus des immeubles.

- les produits exceptionnels qui recouvrent les ventes des immeubles.

2.2 – En section d'investissement

2.2.1 – Les dépenses d'investissement :

La commune a mis en place un programme pluriannuel d'investissement depuis 2003. Nombre de chantiers ont été mis en œuvre (travaux de l'Orangerie, Maison de la Petite Enfance, nouveau centre administratif rue de Milly, réfections de voirie, terrains de sports Stade Jean-Jacques Robert, création d'un nouveau cimetière, bibliothèque...).

La majorité de l'enveloppe budgétaire d'investissements 2007 sera destinée à finaliser le programme pluriannuel (travaux supplémentaires, actualisations des marchés ...).

Néanmoins, un budget significatif devra être attribué pour la poursuite des travaux dans les bâtiments scolaires, sportifs et sur la voirie communale.

2.2.2 – Les recettes d'investissement :

La totalité des dépenses d'investissement, sera financée, dans la mesure du possible, par des subventions (Conseil Général, Conseil Régional, CAF et Dotation Globale d'Equipement...), par l'autofinancement dégagé et par un emprunt d'équilibre.

A titre d'information, l'endettement de la commune s'élève au 1^{er} janvier 2007 à 10 275 K€ soit 792 € par habitant.

Pour mémoire, pour les communes de 10 000 habitants à 20 000 habitants, l'endettement par habitant représente 867 €.

CONCLUSION :

Le Budget Primitif 2007 sera établi en respectant les objectifs suivants :

- ✓ Un bon équilibre « dépenses / recettes » de fonctionnement.
- ✓ Le maintien des taux communaux d'imposition.
- ✓ Un autofinancement suffisant à la réalisation des dépenses d'investissement complété d'un emprunt d'équilibre.

BUDGETS ANNEXES 2007

1. **Service Eau Potable :**

Ce budget devrait être établi sur les orientations suivantes :

- a) La continuité des remplacements des branchements « plomb »
- b) L'amélioration des adductions d'eau des différents bâtiments communaux et de la protection incendie sur l'ensemble de la Commune.

Le budget tiendra compte de l'avenant au contrat d'affermage voté en 2006.
Sauf urgence absolue, il ne devrait (en principe) pas être nécessaire de recourir à un emprunt sur le budget 2007.

2. **Service Assainissement :**

Dans le cadre d'amélioration des réseaux sur l'ensemble de la commune, il a été décidé une étude générale sur la qualité des branchements au réseau du « tout à l'égout ».

Pour cela, une enquête en cours permettra à la Commune d'établir un plan d'actions de remplacement d'une partie de ces branchements.

L'ensemble des « dégorgements » sera pris en totalité sur ce futur budget 2007.

Il est envisagé dans le cadre de ce dernier, de recourir à un emprunt pour établir d'une part un règlement communal d'assainissement ayant trait plus particulièrement aux interventions sur les raccordements des particuliers au réseau de la ville, et d'autre part de faire face dès l'exercice 2007 aux premières interventions suivies de travaux.
Ce règlement fera l'objet bien évidemment d'une proposition de délibération lors d'un prochain Conseil Municipal.

La commune, dans le cadre de ce budget, poursuivra également les actions de modernisation de réseaux.
Ce budget tiendra compte également de l'avenant au contrat d'affermage signé en 2006.

Collage

ARRETE DES COMPTES DE LA ZONE BUISSON HOUDARD II**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le CGCT et l'article L 2121-29.

VU la convention de cession signée le 30 mars 1995 avec la société Essonne Aménagement (Ex SEM Essonne) pour l'aménagement de la ZAC du Buisson Houdard II,

VU l'avenant n° 1 signé le 17 mai 2001 prorogeant le traité de concession,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 07 Février 2007

CONSIDERANT que la mission confiée à la dite société est achevée, il convient, conformément à l'article 3.5 du règlement final du traité de concession, de réintégrer dans le budget le solde de l'opération,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'arrêté des comptes de l'opération, ci annexé, présenté par Essonne Aménagement qui solde l'opération à la somme de 79 181 ,93 €.

DIT que conformément au règlement final du traité de concession, 50 % de cette somme revient à la commune soit 39 590,97 €.

DIT que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2007 de la commune.

Joël MONIER,
Maire de Mennecy.



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

COMMUNE DE MENNECY

OPE 802

BUISSON HOUDARD II

ZONE AUTOCLAVITE

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES

DESIGNATION	REGLE HT	TVA	REGLE TTC
DEPENSES			
Etudes faisabilité	9 567,70 €	1 779,59 €	11 347,29 €
Contrat GOUDE	20 481,83 €	4 127,25 €	24 609,08 €
Travaux	1 077 752,49 €	219 731,54 €	1 297 484,04 €
Reconnaisances de sols	3 502,52 €	721,52 €	4 224,04 €
Acquisitions foncières	1 133 403,72 €		1 133 403,72 €
Maîtrise d'œuvre	45 883,89 €	9 452,08 €	55 335,97 €
Honoraires C.T. & SPS	14 457,65 €	3 178,18 €	17 635,83 €
Depenses diverses	35 794,11 €	6 887,46 €	42 681,57 €
Assurances	3 356,06 €		3 356,06 €
Impots	16 095,25 €	588,34 €	16 683,59 €
Branchements	35 180,83 €	7 080,05 €	42 260,88 €
Rémunération SEM	116 852,18 €	21 359,49 €	138 211,65 €
Frais financiers	78 820,53 €		78 820,53 €
écart de conversion	0,23 €		0,23 €
TOTAL DEPENSES	2 591 148,99 €	274 905,49 €	2 866 054,48 €
RECETTES			
Produits financiers	64 354,02 €		64 354,02 €
Produits de gestion	70 864,82 €		70 864,82 €
Cession OPD HLM	2 535 111,96 €	139 431,16 €	2 674 543,12 €
écart de conversion	0,12 €		0,12 €
TOTAL RECETTES	2 670 330,92 €	139 431,16 €	2 809 762,08 €
RESULTAT TOTAL	79 181,93 €		
RESULTAT COMMUNE	39 590,96 €		
RESULTAT ESSONNE-AMENAGEMENT	39 590,97 €		

Le Commissaire aux Comptes
Sandrine ITHIER
 Commissaire aux Comptes

Joël MONIER
 MAIRE
 Le Maire



DELIBERATION CONCERNANT L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité de délibérer afin de confirmer les avantages sociaux concernant le Noël des enfants du Personnel Communal et les départs en retraite des agents,

CONSIDERANT que la Municipalité a décidé d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 25 euros par enfant de 0 à 16 ans révolus et par agent, et de 37 euros par enfant pour un couple d'agents à l'occasion des fêtes de Noël,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'offrir le choix d'un cadeau de départ en retraite d'une valeur de 100 euros par agent pour un agent ayant jusqu'à 20 ans de services et 130 euros par agent ayant plus de 20 ans de service dans la Fonction Publique,

VU l'avis de la Commission des Finances,

APRES DELIBERATION,

ACCEPTE le principe d'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 25 euros par enfant de 0 à 16 ans révolus, et de 37 euros par enfant de 0 à 16 ans révolus par enfant pour les couples d'agents communaux.

ACCEPTE le principe d'attribution d'un cadeau aux agents faisant valoir leur droit à la retraite d'une valeur de 100 euros pour les agents ayant jusqu'à 20 ans de service et 130 euros pour les agents ayant plus de 20 ans de service dans la Fonction Publique.

Etant précisé que ces prix ne pourront varier au maximum d'une année à l'autre que de l'actualisation de l'indice I.N.S.E.E des prix de détails, sauf nouvelle délibération modifiant la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1


Joël MONIER,
Maire.



VILLE DE MENNECY

OBJET : INSTALLATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE MADELEINE DE L'AUBEPINE DANS LES LOCAUX DE L'ORANGERIE II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission des affaires culturelles en date du 5 février 2007

CONSIDERANT la nécessité d'installer la bibliothèque municipale dans des locaux plus spacieux, plus accessibles et rénovés,

CONSIDERANT l'achèvement des travaux de rénovation à l'Orangerie qui permettent d'augmenter fortement la surface initiale de la bibliothèque municipale,

CONSIDERANT la nécessité d'acter de l'installation de la bibliothèque municipale dans ses nouveaux locaux afin de justifier, en cas de besoin, de ce transfert,

APRES DELIBERATION,

PREND ACTE de l'installation de la bibliothèque municipale à l'Orangerie II.

Le Maire,



Joël MONIER.

PREND ACTE

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 1

13 JUIN 2006

Pour le préfet,
Le chef de bureau,

PR

Cinquante
fe



50

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2007

L'appel étant fait, le secrétaire de séance désigné (Madame Christine COLLET), Monsieur Le Maire donne lecture des arrêtés pris en vertu des articles L2122-22 et L2122-23.

Monsieur MONIER donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23

Michel BOUCHERY : « Bien que ce dont je vais vous parler ne figure pas sur cette liste, pouvez-vous nous dire quelques mots sur les arrêtés que vous avez pris ou que vous allez prendre concernant les problèmes de sécurité ? Nous en avons entendu parler dans la presse. Nous avons même eu la chance de voir Monsieur REYNAUD sur France 3. »

Joël MONIER : « Qui s'est prêté à l'interview. »

Michel BOUCHERY : « Alors, est-ce que vous pourriez nous dire pourquoi, ce qu'il en est, où ils en sont actuellement ? »

Joël MONIER : « Nous avons fait deux arrêtés dont un arrêté concernant l'ivresse sur la voie publique. Les deux arrêtés permettent à notre Police Municipale et à la gendarmerie de pouvoir dresser des procès verbaux, ce qui n'était pas le cas avant ces arrêtés. Le deuxième arrêté est en relation avec la vente d'alcool sur la commune, sur les zones qui sont déterminées sur l'arrêté puisque évidemment, on ne peut pas faire un arrêté global sur l'ensemble de la Commune mais en relation avec des sites particuliers tels que les groupes scolaires par exemple. L'ensemble des périmètres est bien délimité et cet arrêté agit sur le fait qu'il est interdit de vendre de l'alcool aussi bien aux enfants, qu'aux adultes de 21 heures à 6 heures du matin. Ces arrêtés attendent leur retour normal du contrôle de légalité. Ils auront leur pleine efficacité évidemment lorsqu'ils auront le critère de la légalité. Nous avons fait ceci parce que nous avons quelques turbulences au niveau d'une jeunesse Menneçoise. Elle ne vient pas obligatoirement d'ailleurs, celle qui nous pose quelques problèmes. La jeunesse s'arrêtant normalement à 18 ans et même au-delà... »

Le fait de collecter un ensemble de bouteilles d'alcool dans nos différentes poubelles et de rencontrer des jeunes dans des états d'ébriété qui les portaient à quelques actes qui ne sont pas obligatoirement pour le respect du bien ; heureusement pas jusqu'à présent vers des personnes.

Nous avons eu une réunion avec les commerçants du Centre Ville et chacun a apporté sa pierre à la sécurité. Je crois qu'ils vont se mettre en association et nous, nous avons apporté pour pierre, nos deux arrêtés. »

Monsieur le Maire propose à l'approbation le Procès Verbal du 23 novembre 2006

Jouda PRAT : « C'est parfait, mais à la page 13, il est écrit Monsieur FUNESTE, il ne s'appelle pas Monsieur FUNESTE, il n'est pas funeste en plus, c'est quelqu'un de sympathique. »

Joël MONIER : « Absolument et compétent. Il s'agit de Monsieur FUNES. On fera la rectification, tout en remerciant nos secrétaires qui font toujours preuve d'une grande efficacité pour nous rendre un travail de qualité. »

I / TRAVAUX-URBANISME**Rapporteur : Daniel PERRET****1) Avenant marché Maison de la Petite Enfance : « 7 résines »**

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation

Pas de remarques

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'Unanimité (pvr = pouvoir donné).**

POUR	32	André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL (pvr), Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME (pvr), Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS (pvr), Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD (pvr), Hervé MARBEUF (pvr), Nadège LEMELLE, Gilbert NEUHAUS, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY, Esther GIBAND, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENTS	1	Bernard MARTY

2) Avenant marché Ferme de Milly : « Généton »

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation

Pas de remarques

Le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la Majorité (pvr = pouvoir donné).**

POUR	23	André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL (pvr), Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME (pvr), Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS (pvr), Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD (pvr), Hervé MARBEUF (pvr), Nadège LEMELLE, Gilbert NEUHAUS, Pierre MONTREUIL (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	9	Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY, Esther GIBAND, Monique ROYER, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
ABSENTS	1	Bernard MARTY

II / FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

3) Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

Bernard BOULEY : « Vous savez qu'en 2006, nous avons été éligibles au titre de la DSUCS et nous devons donc rapporter et justifier les dépenses que nous avons faites eu égard à cette dotation de 26 143 €. Vous savez pour la voirie, des achats de jeux pour les cours d'écoles pour 5 100 €, un contrôle technique des aires de jeux pour 1 381 €, des travaux dans les écoles, des travaux électriques et de chauffage pour 4 130 €, à la maternelle Myrtilles, une mise en conformité de l'alimentation gaz pour 1 448 €, en primaire Myrtilles, travaux de mise en conformité électrique et gaz pour 6 553 €. A la primaire Sablière, des installations de radiateurs pour 4 268 € et la création d'une salle de classe pour 2 167 € ainsi qu'au Centre de Loisirs des travaux d'électricité pour 1 076 €, ce qui nous fait le total de 26 143 €, que nous avons touché. »

Jean-Paul REYNAUD : « Simplement, une question : si nous n'avions pas été éligibles à la DSUCS, est-ce que vous auriez fait les dits travaux ? »

Bernard BOULEY : « Je pense que oui, car les travaux de mise en conformité me semblent indispensables. Nous avons affecté cette DSU à une partie des travaux que nous avions à réaliser, mais on aurait pu l'attribuer à d'autres travaux financés par ailleurs. »

Jean-Paul REYNAUD : « Dit autrement, quant on touche une dotation de solidarité, on n'en profite pas pour faire plus que ce qu'on avait prévu ? »

Bernard BOULEY : « Sans doute que si. »

Jean-Paul REYNAUD : « Qu'est-ce que vous avez fait en plus ? »

Bernard BOULEY : « Je ne suis pas capable de vous répondre ce soir. Mais, lorsque nous vous présenterons le Compte Administratif, je vous dirai ce que nous avons fait en plus pour 26 143€ ». »

Pas d'autres remarques. Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la Majorité (pvr = pourvoir donné).**

POUR	27	André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL (pvr), Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME (pvr), Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS (pvr), Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD (pvr), Hervé MARBEUF (pvr), Nadège LEMELLE, Gilbert NEUHAUS, Pierre MONTREUIL (pvr), Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY, Esther GIBAND, Monique ROYER,
ABSENTS	1	Bernard MARTY

4) Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2007

Bernard BOULEY : « Avant d'entamer le Débat d'Orientations Budgétaires obligatoire comme vous le savez, je voudrais vous présenter d'abord un certain nombre d'analyses des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement. Cela permettra de voir à la fois l'évolution et la maîtrise de ces dites dépenses et recettes. Comme l'année dernière nous avons été critiqués sur la visibilité des tableaux sur l'écran de projection, cette année nous vous avons imprimé le document. Nous allons reprendre les différents tableaux d'analyse vus depuis plusieurs années et complétés pour l'année 2006. »

Monsieur BOULEY commente à l'assemblée les tableaux projetés sur écran.

Bernard BOULEY : « Commençons par les recettes. Vous voyez que le produit des 4 taxes évolue d'une façon normale. On était au total en 2005 à 8 552 384 €, nous sommes à 8 773 255 € en 2006. La TP y est intégrée. Vous savez que depuis 2003, c'est la CCVE qui touche la TP mais c'est tout de même une recette en compensation pour nous. Donc peu de chose à dire sur cette évolution. Les contributions directes, vous avez les montants, les prévisions budgétaires, les réalisations, les rôles supplémentaires. Vous pouvez observer la différence entre le budget et le réalisé. En 2006, nous avons touché environ 73 000 € de plus qu'en 2005. On le verra dans le Compte Administratif. Nous avons une progression constante et c'est normal, avec des petites sautes en particulier en 2003. Mais vous savez qu'en 2003, nous avons augmenté les impôts, donc forcément, cela s'est ressenti. Il faut savoir que l'assiette elle, ne bouge quasiment pas depuis 3,4 ans.

Un point important : l'évolution des recettes de DGF. Cette évolution est constante, il n'y a pas de modifications de la règle d'attribution. Il y aura une modification en 2009 lorsque nous prendrons en compte le recensement de 2008. Tout dépend comment elle sera redécomposée. Si on garde les mêmes règles qu'aujourd'hui, c'est clair que la population ayant significativement augmentée depuis le dernier recensement, il est probable que nous ayons une évolution également significative de cette DGF.

Les recettes de fonctionnement évoluent également naturellement, avec peut-être cette année un retour à, je dirai une exception : vous vous souvenez qu'en 2001, on avait souffert d'une baisse importante du fond de compensation de TP puisqu'en 2000, il y avait 862 000 euros d'attribués. Arrivé en 2001, il n'y avait plus que 300 000 euros. Cela faisait 500 000 euros d'écart. Pour des recettes de fonctionnement, c'est toujours un peu difficile et puis les années 2002, 2003, 2004 et 2005 ont vu encore baisser cette attribution de compensation de TP. En 2006, on a touché un certain nombre de rappels, puis en 2006, nous avons eu 856 000 €. On se retrouve à des normes comme en 2000. Je vous rappelle qu'elle n'était pas loin du million d'euros et même dépassé le million d'euros dans les années 95/96. Je ne vais pas rentrer dans le détail. L'attribution de compensation, vous savez que c'est l'écrêtement des grosses entreprises comme la SNECMA, IBM/ALTIS en ce qui nous concerne. L'Etat et le Conseil Général considèrent que, comme il y a des habitants et des travailleurs de ces entreprises qui habitent Mennecy, il y a une somme écrêtée et redistribuée sur les communes qui logent ces salariés.

L'évolution des charges de fonctionnement, pour les salaires, montre qu'il y a, à part 2001 et je ne vous rappellerai pas encore pourquoi, une certaine stabilité. L'évolution de la masse salariale, c'est N+1. Ainsi, si on décide aujourd'hui d'embaucher quelqu'un au 1^{er} juin, on ne va payer que 6 mois de salaire. Mais l'année suivante, cela sera 12 mois. Je vous laisse imaginer le calcul lorsqu'on embauche quelqu'un en novembre ou que l'on titularise un certain nombre de fonctionnaires en fin d'année comme en 2000. Cela fait mal dans le budget 2001. D'où la hausse de 9,76 en 2001. Les années suivantes, cela se répartit un tout petit peu et en 2005, nous avons une augmentation quasi-normale de l'évolution des salaires liée aux

avancements de grades, d'échelons, et puis la création de la police municipale etc. En 2006, augmentation de 3,62 % donc contenue dans des taux raisonnables par rapport à ce qui se pratique ailleurs.

On passe sur des dépenses de fonctionnement plus basiques, mais c'est pour montrer qu'il y a toujours une parfaite maîtrise du contrôle de gestion et que nous faisons très attention aux petites dépenses, parce que la somme des petites dépenses fait de plus grosses dépenses.

Pour le RMS : petite baisse en 2006 liée à deux choses. Tout d'abord, on récupère grâce à l'appel d'offre fait en 2005 lancé pour l'achat des repas et puis du fait d'une baisse de fréquentation, le nombre d'élèves diminuant dans les écoles. Vous savez que des classes ont été fermées l'an dernier et il y en aura d'autres cette année donc forcément moins d'enfants à la cantine. Les dépenses s'en ressentent mais les recettes aussi. En 2006, une baisse liée aux impayées due à un problème de fonctionnement de service. En effet, la personne qui s'occupe de la facturation des recettes était enceinte et on a eu un petit décalage sur l'envoi des factures. Les gens n'ont donc pas forcément payé leur facture en décembre mais plutôt en janvier. Donc, nous n'avons pas pu avoir les recettes sur le compte administratif, on en reparlera. Petite baisse des dépenses en parallèle avec une petite baisse des recettes. Enfin pas de souci en la matière. »

Jean-Paul REYNAUD : « Avez vous en parallèle l'évolution du coût moyen par repas puisque vous dites qu'il y a 2 paramètres, l'un de volume et l'autre de prix, ainsi que le prix moyen facturé ? »

Bernard BOULEY : « Monsieur DURAND est en train de faire une analyse la dessus. Vous l'aurez également au Compte Administratif. On connaît exactement le prix de repas en prix de revient et naturellement en prix de vente. Vous aurez ce tableau à la présentation du CA. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je pose cette question parce qu'indépendamment des denrées vous avez aussi des charges fixes. »

Bernard BOULEY : « Oui tout à fait. Pour l'assurance du personnel, nous avons repris le tableau depuis 1997. Vous savez que nous avons été obligé de lancer un appel d'offres pour l'assurance du personnel. Alors, vous avez les cotisations que l'on paye année par année et puis les recettes. C'est l'assureur qui nous verse les compensations d'arrêts maladie et maternité. Vous voyez que le solde depuis 97 est resté positif depuis une dizaine d'année, c'est-à-dire que l'assureur nous a versé plus d'argent que nous lui en avons donné, pour 26 000 euros, ce n'est pas glorieux... On peut considérer aujourd'hui que l'assurance du personnel ne nous coûte rien, c'est une analyse complètement financière et non pas de gestion de personnel. »

Jean-Paul REYNAUD : « Il doit y avoir un petit souci dans le tableau à mon avis, parce que si vous faites un total de dépenses de 2 088 000 et quelques et de recettes de 2 470 000 et quelques, votre solde est beaucoup plus important que cela. Donc il y a sans doute un tableur Excel qui a raté quelques trucs. »

Bernard BOULEY : « Oui à vérifier. L'assurance hors personnel, c'est l'assurance des bâtiments, des véhicules etc. On a là aussi une dépense qui évolue, qui est liée au marché et aux conditions des assureurs particulièrement sur l'année 2005 et 2006. Les recettes, je n'en parlerai pas. Malheureusement là aussi, ce sont des dégâts que nous avons subis. La pointe que vous voyez en 2001 c'était l'incendie de l'école des Myrtilles. Donc, nous avons eu forcément une recette importante, mais nous avons eu également la charge de l'autre côté. Après, on tombe dans des dépenses peu significatives mais qui montrent encore une fois qu'il y a une parfaite maîtrise du contrôle de gestion puisque vous voyez que pour les fournitures de bureau par exemple, il y a une stabilité après une période de décroissance. Par la

négociation des prix, par la gestion des attributions etc. on a réussi à stabiliser l'évolution de ces charges qui ne sont pas en valeur absolue des charges importantes mais qui montrent encore une fois cette volonté de faire attention. »

Jean-Paul REYNAUD : « Encore une question si vous le permettez. Les fournitures informatiques font-elles parties des fournitures de bureau ou d'un autre poste ? »

Bernard BOULEY : « Non, elles sont sur un autre poste. »

Jean-Paul REYNAUD : « Et est-ce que vous n'avez pas augmenté les fournitures informatiques depuis 2003 ? »

Bernard BOULEY : « Non, et même au contraire, on est en baisse. Il manque un tableau sur tout ce qui est reprographie où nous sommes en baisse très significative. Là, nous n'y sommes pour pas grand-chose puisque vous savez que les photocopieurs sont de plus en plus électroniques et coûtent de moins en moins chers surtout en entretien. Donc on a une baisse qui est un peu mécanique. Nous avons bien sûr essayé de négocier au mieux les remplacements de photocopieurs mais il y a quand même un phénomène de marché qui fait que cela baisse de soi. Concernant les frais de télécommunication, ils sont en baisse en 2006. Ceci est lié, en partie, au fait qu'on essaye de faire attention et aussi à une maîtrise des contrats que nous avons avec les opérateurs. Ainsi en 2005, quand on appelait de la mairie centrale vers la mairie annexe, on payait une communication. Aujourd'hui, nous avons un abonnement un peu spécial qui permet d'être en interne, c'est-à-dire qu'on ne paie pas la communication entre site. Cela a fait probablement baisser également les consommations. L'évolution du fuel. C'est le fuel qui est destiné aux bâtiments ; il baisse en consommation parce qu'on a remplacé encore une chaudière à fuel par une à gaz mais le prix de fuel malheureusement lui augmente, donc la baisse que vous avez en 2006, n'est pas une baisse de consommation, c'est parce qu'il y a une chaudière en moins.

Le gaz, quant à lui évolue aussi naturellement puisque lorsqu'on perd en consommation de fuel et qu'on remplace par des chaudières gaz et bien forcément, on a plus de consommation en gaz. Et puis vous savez qu'en 2006, le gaz a augmenté d'une façon importante, donc on s'y retrouve également.

L'eau a connu en 2004 une forte progression. Je vous rappelle pourquoi : nous avons eu deux fuites importantes sur deux compteurs d'eau. Je ne sais pas où on en est, si ça a été fait. Je sais qu'il y en a une partie de faite. La SEE, compte tenu de l'assurance que nous payons avec l'abonnement des compteurs d'eau, et c'est valable pour tous les habitants de Mennecy comme pour nous, nous avons une rétrocession de ce qui est perdu.

Donc, une petite progression de la consommation d'eau en 2006 liée probablement d'une part à l'augmentation du prix de l'eau, principalement des taxes d'assainissement et lié aussi au nouveau stade Jean-Jacques ROBERT dont la pelouse a été semée avant l'été. Comme le dispositif d'arrosage par forage n'était pas en route, nous avons donc été obligé de consommer de l'eau sur laquelle nous ne payons pas de taxe d'assainissement. Je vous rappelle que sur l'arrosage nous avons un compteur spécial.

Le carburant. Pour le carburant des véhicules, pas de commentaires particuliers. Il est en hausse. Il y a deux ou trois véhicules de plus pour un certain nombre de services, et vous le savez, vous êtes vous-même consommateurs de carburant pour vos véhicules personnels. Ceci dit, je vous ferai quand même une remarque : malgré un accroissement d'une vingtaine de pourcents du parc automobile sur le mandat avec un accroissement d'environ 30 % du prix du carburant, nous n'avons pas dépensé en 2006 plus qu'en 2000. »

Jean-Paul REYNAUD : « Est-ce que vous pourriez rajouter comme paramètre, le nombre de kilomètres réalisés dans l'année ? Parce que ce n'est pas tout d'augmenter un parc automobile, vous devez avoir cet indicateur normalement. »

Bernard BOULEY : « Oui, le nombre de kilomètres réalisés, nous l'avons également, mais il est peu significatif sur l'évolution puisque les véhicules tournent essentiellement sur la ville. Il y a effectivement comme dit Daniel BAZOT, la navette pour transporter les personnes âgées, qui elle tourne un peu plus que les années précédentes. L'affranchissement, pas grand-chose à dire. Une petite baisse en 2006 malgré l'augmentation du prix du timbre.

Chantal LANGUET à refait le calcul pour l'assurance du personnel, c'est donc la première colonne qui est fautive, ce n'est pas 2 088 630, 96 c'est 2 443 552,85 et nous retompons sur la bonne différence. Merci Chantal.

Subvention aux coopératives scolaires. Nous voyons une progression, une petite baisse en 2006. Je crois qu'il y avait deux classes en moins en 2006 et donc comme nous n'avons pas changé le montant forfaitaire par classe en 2006, il y a une baisse aussi mécanique qui se fait. Les dépenses d'équipement. Quelques montants importants sur l'évolution des dépenses réelles d'investissement. C'est vraiment ce que nous avons dépensé, parce qu'en comptabilité publique, vous le savez bien, tous les ans nous nous harponnons un peu les uns les autres sur des pourcentages d'évolution qui ne veulent pas dire grand-chose parce qu'il y a un certain nombre d'opérations d'ordres. Là, nous avons vraiment ce que nous avons dépensé en investissement pour acheter du matériel pour faire des travaux ou pour construire des bâtiments. Donc nous voyons qu'il y a une petite baisse sur les trois dernières années mais une hausse très significative sur les années 2004, 2005, 2006. C'est lié principalement au contrat triennal et au contrat avec le Département et la Région pour le stade. Si nous touchons des subventions et si nous savons aller les chercher, nous aurons les moyens pour dépenser plus et faire des réalisations. Nous avons ressorti de ces dépenses, les dépenses réelles de travaux. Donc les travaux de bâtiment, grosse évolution de dépenses en 2006. Je vous rappelle que nous étions dans cette salle l'année dernière pour parler du Débat d'Orientations Budgétaires 2006, nous avons appuyé et d'ailleurs certains d'entre vous en ont été reconnaissants, sur le fait que nous allions essayer de faire le maximum de travaux dans les bâtiments scolaires. Nous l'avons inscrit budgétairement, et nous le voyons là, en réalisé. »

Jean-Paul REYNAUD : « J'ai une question. Dans les trois millions d'euros, y a-t-il des opérations d'ordres ? »

Bernard BOULEY : « Non. »

Jean-Paul REYNAUD : « Alors pourquoi, est-ce moins que le total des dépenses réelles ? »

Bernard BOULEY : « Parce qu'il y a les chapitres 21 et 23 »

Jean-Paul REYNAUD : « Quelle est la différence concrètement ? »

Bernard BOULEY : « Au chapitre 21, ce sont des acquisitions. Nous achetons un terrain, un bâtiment, il y a une part de construction. Au chapitre 23, ce ne sont que des travaux, c'est à dire de la peinture, de l'électricité, mais nous faisons aussi une partie de construction. Pour terminer, quelque chose qui n'est pas neutre, c'est la dette. Un premier tableau sur l'évolution des intérêts d'emprunts. Pas de gloire à avoir, ils ont baissé. C'est normal parce que les emprunts contractés sur ce mandat, en plus de la renégociation de la dette en 2001, font que les taux ont baissé. Donc forcément, nous payons moins d'intérêts. Sur l'évolution de l'emprunt en lui-même, nous nous étions engagés à maintenir un encours de la dette sur ce mandat égal à 2001. En 2001, nous avions un encours de la dette de 10 458 000 euros et en 2006, au 31 décembre, nous avons un encours de la dette à 10 275 000 euros.

Donc, il n'y a pas à fanfaronner. Nous n'avons pas augmenté, nous avons descendu un petit peu. Vous avez sur la dernière ligne, le montant des emprunts que nous avons levé sur ce mandat, qui ne correspond pas forcément avec l'emprunt qu'on vote dans un budget. Ce n'est pas parce qu'on vote un emprunt pour équilibrer, c'est quelque chose d'important aussi sur ce mandat. On a voté des emprunts avec des opérations en face même si de temps en temps, ma langue fourche et que je parle d'emprunt d'équilibre, c'est quand même pour qu'en face il y ait de réelles opérations. »

Jean-Paul REYNAUD : « Pouvez vous m'expliquer le graphique suivant avec les colonnes en couleur ? »

Bernard BOULEY : « Le 1^{er} cube que vous voyez sur la gauche, c'est le remboursement du capital de la dette. Donc chaque année, nous avons un capital à rembourser. Vous voyez son évolution graphiquement sur la période et vous voyez les montants en haut. On a démarré à 600 000 euros et on finit en remboursement de capital pour 2006 à 815 000 euros. Sur le graphique suivant, vous avez en blanc le montant de ce que nous avons levé comme emprunt année par année, qui encore une fois ne correspond pas forcément à ce qu'on a voté. Si une opération dure deux ans, on ne mobilisera pas l'emprunt globalement, on le mobilisera en 3 ou 4 fois. Si nous avons la trésorerie suffisante pour payer les factures de travaux même si elles sont compensées budgétairement par un emprunt, on ne va pas lever l'emprunt ; ça fait des intérêts en moins. La dernière colonne, ce sont les remboursements en capitale de la dette de la commune année par année. »

Jean-Paul REYNAUD : « En bleu, c'est visiblement l'encours de la dette et vous l'avez plafonné à 2,4 millions parce que le graphique n'a pas la bonne échelle mais ce n'est sûrement pas autre chose. »

Bernard BOULEY : « Je répète, le rouge, c'est le remboursement du capital année par année, le blanc, c'est l'emprunt levé et le bleu c'est l'encours de la dette année par année. »

Jean-Paul REYNAUD : « Donc, il n'est pas à l'échelle, il ne sert à rien, il est bien au-delà des 2,4 million de l'échelle. Le bleu ne sert à rien. »

Bernard BOULEY : « Oui, c'est vrai »

Jean-Paul REYNAUD : « C'est ce que je voulais dire. Quel est le niveau d'endettement par habitant ? »

Bernard BOULEY : « Le niveau d'endettement par habitant, nous allons le retrouver dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Il est en dessous de la moyenne des communes de même strate. Je vais vous en parler dans quelques instants. Je vais vous donner lecture de la note mais il était utile de voir l'évolution des dépenses et des recettes d'une façon relativement générale.

Le projet de loi de Finances pour 2007, des choses importantes à retenir.

- Il faut savoir que les valeurs locatives foncières seront revalorisées de 1,80 %.
- Le report puisqu'il était prévu dans un premier texte de loi au 1^{er} janvier 2007, a été reporté au 1^{er} janvier 2008 ;
- l'application de la taxe d'habitation sur les résidences mobiles terrestres.
- La présentation avant le 1^{er} octobre 2008, d'un rapport au Parlement par le Gouvernement évaluant les conséquences de la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle

puisque cette réforme est prévue mais il y a des simulations importantes à faire car les conséquences ne sont pas si faciles que cela. »

Jean-Paul REYNAUD : « A priori, dans quel sens vont aller ces conséquences ? »

Bernard BOULEY : « Elles vont dans tous les sens parce que le problème de la taxe professionnelle, c'est qu'aujourd'hui, une entreprise qui fait de la recherche et du développement, par exemple, peut avoir des investissements colossaux et va donc payer beaucoup de taxe professionnelle alors qu'on voudrait favoriser la recherche et le développement. Donc, il faut faire attention dans cette réforme, c'est ce qu'explique le législateur actuellement, à ce que les entreprises ou du moins les secteurs d'activités que l'on veut privilégier ne soient pas plutôt pénalisés par rapport à cette taxe professionnelle. Vous savez que c'est le Monstre du Loch Ness, cette réforme de la taxe professionnelle. Tout le monde a essayé. La seule chose qui a été bien faite et je parle en tant que chef d'entreprise, c'est l'enlèvement des charges de personnel sur le calcul de la taxe professionnelle et ce sont mes amis Jean-Paul, qui l'ont faite. Ça a sans doute fait beaucoup de bien à l'économie française. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Ensuite :

- Concernant les communautés de communes, une nouvelle évaluation des charges transférées en 2004 sera possible. Aujourd'hui, nous avons une évaluation de ces charges en ce qui nous concerne au 1^{er} janvier 2003. On peut renégocier tout ça entre le 1^{er} janvier de cette année et le 18 août.

Le Débat d'Orientations Budgétaires de la CCVE en a fait état, il est probable et on le verra lors de la préparation du Budget Primitif que compte tenu du peu de compétences qui a été transféré, il n'y ait pas de renégociations en ce sens pour la CCVE. »

Jean-Paul REYNAUD : « Est-ce que je dois traduire cela par une recette qui ne baissera pas ? »

Bernard BOULEY : « Oui, qui ne baissera pas mais qui n'augmentera pas non plus. »
Des mesures un peu plus politiques : l'éligibilité au fond de compensation de la TVA des travaux réalisés sur des monuments historiques et la reconduction du contrat de croissance et de solidarité ; nous l'avons depuis plusieurs années.
Alors quelque chose de plus important, l'évolution de plus de 2,92 % de la DGF. Ce n'est pas pour cela que Mennecy touchera 2,92 % puisque c'est pour l'ensemble des collectivités locales. Et une diminution de la dotation de compensation de la taxe professionnelle en particulier sur les salaires. C'est ce que je disais, tout à l'heure. Cela a été forcément compensé aux collectivités puisqu'il y avait moins de recettes sur le plan local de 2007. Après, c'est un peu technique, le contrat sous sa forme actuelle est reconduit pour une année. Il aurait dû s'arrêter en 2003 je crois et il est reconduit d'année en année parce qu'il n'y a pas de renégociations en cours. Donc les valeurs d'indice qui sont prises en comptes, c'est 100 % de l'indice prévisionnel des prix 2007 soit 1,80 % et 1/3 l'évolution du PIB 2006 soit + 0,74 %.
Ce contrat va donc progresser de + 2,54 % et s'élever à 45,400 milliards d'euros en 2007. »

Jean-Paul REYNAUD : « Une question avant que nous passions à la page d'après. Il s'agit d'un DOB que nous faisons aujourd'hui, donc ma question qui est légitime est : quelles seront dans le budget, les hypothèses effectivement prises par exemple pour le fond de compensation de la TVA ? Vous estimez une recette supérieure ou bien inférieure à celle de 2006 ? »

Bernard BOULEY : « Nous allons en parler après. Là, ce sont quelques généralités qui sont intéressantes, on va revenir à Mennecy très vite. L'évolution des différentes parts de la DGF, la dotation de base population, c'est la principale, nous en avons parlé au début + 1,88 % sur la

surface + 1,88 % également et la dotation de la part salariale, qui n'augmente plus voire baisse : elle n'est qu'a + 1,25 % alors qu'elle était à + 1,70 % l'année dernière de mémoire. Alors le solde est réparti entre différentes dotations que nous ne sommes pas censés avoir totalement de façon systématique. Quelque chose d'important : la DSU. Elle serait un peu plus importante sur la période 2005/2009, elle a été évaluée à 114 millions d'euros globalement. Les conséquences prévisibles pour Mennecy, la DGF devrait augmenter de 1,88 % c'est ce que nous annonce de ministère des finances, les valeurs locatives foncières seraient réévaluées de 1,80 %, c'est une information qui semble réelle. Il est dit que la DSU devrait être encore versée par la commune, on a touché 26143 €, ce n'est pas certain, on n'a pas encore le résultat, on est à la frange de la toucher ou de ne pas la toucher. Je vous rappelle qu'elle est liée à différents critères dont le potentiel fiscal, il semblerait que celui-ci ne soit en 2006/2007 amélioré et comme l'année dernière, nous étions 696^{ème} sur 728, nous n'étions pas loin de la queue au niveau des attributaires. Aujourd'hui, notre situation s'est améliorée s'agissant du quotient et nous ne savons pas si nous l'aurons et tout au moins, si on l'a, ça ne sera pas plus que l'année dernière. »

Jouda PRAT : « Monsieur BOULEY, ce qu'il faut dire, c'est que depuis 2005, il y a eu une réforme pour la DSU. On ne la base plus sur le potentiel fiscal mais sur le potentiel financier, c'est-à-dire que cela tient compte de toutes les compensations qu'il nous donne et comme on a pas mal de dotations, c'est pour cela que la DSU a baissé. »

Bernard BOLUEY : « Je ne vous l'ai pas lu tout à l'heure, mais dans la note explicative, on trouve ce qu'on a dépensé pour la DSU en 2006. Je vous le lis, c'est le rapport entre le nombre de logements sociaux et la population de la commune telle qu'elle résulte des recensements généraux complémentaires et qui doit être supérieur à 11 % et le potentiel fiscal par habitant de la commune qui doit être inférieur au potentiel fiscal moyen national par habitant des communes de plus de 10 000 habitants, ce n'est pas moi qui l'ai inventé. »

Jouda PRAT : « Ce n'est plus le potentiel fiscal, maintenant, c'est le potentiel financier. Il y a eu la réforme de 2005, la loi des finances de 2005. Nous avons pas mal de dotations, c'est pour ça que notre DSU a baissée de 50 000 euros à 26 000 euros. »

Bernard BOULEY : « On l'a touché pour la deuxième fois l'année dernière seulement, mais le nombre de logements sociaux sur les 11 % c'est toujours valable. »

Début de l'intervention de Madame PRAT est hors micro

Jouda PRAT : « ...tout est fonction de la péréquation surtout, c'est pour cela que ça a baissé mais il y en a d'autres qui ont touché le jackpot. »

Bernard BOULEY : « Les autres dotations qui n'ont qu'une incidence toute relative sont globalement maintenues pour 2006. S'agissant des orientations budgétaires, pour entamer le débat, je vais vous lire les propositions de la Majorité. En section de fonctionnement, on dit que les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées mais je vous ai montré tout à l'heure que nous savions le faire. Pour l'année 2007, il convient naturellement de continuer à limiter la progression des charges. Un travail important est à poursuivre dans la réduction des coûts lors de la renégociation des contrats, c'est déjà ce que nous faisons quotidiennement par la mise en place d'appels d'offres et notamment en particulier grâce au nouveau code des marchés publics de septembre 2006. Néanmoins, il faudra prendre en compte un certain nombre de dépenses obligatoires particulièrement en matière de personnel qui auront sans doute une incidence non négligeable. La hausse obligatoire des salaires de 0,8 % du point d'indice au 1^{er} février 2007, la refonte des catégories C, B, A avec effet au 1^{er} novembre 2006. Souvenez-vous, nous avons fait une DM en ce sens puisqu'il a fallu payer novembre et

décembre, la revalorisation du régime indemnitaire, les validations de service des agents titulaires, les contributions CNRACL qui ne sont pas toujours facilement prévisibles, le fond d'insertion pour les personnes handicapées, l'incidence du glissement vieillesse technicité qui comprend les avancements d'échelons, de grade et les promotions. Nous avons lancé un programme de formation du personnel depuis quelques années, il donne satisfaction puisque nos fonctionnaires passent des examens, réussissent à obtenir des promotions naturellement, il faut les payer en conséquence. Le départ de deux agents en congé bonifié, ça arrive tous les deux ans, cette année il y en a deux, le retour d'agents en disponibilité malheureusement ou heureusement et enfin, l'organisation des scrutins électoraux qui n'a pas une incidence négligeable puisque pendant 4 week-end, cette année, il y a un certain nombre de personnes qui seront payées en heures supplémentaires, 35 personnes me dit Daniel BAZOT et la recette ne viendra sans doute que l'année prochaine et très faible, ce n'est qu'une petite compensation de l'Etat, mais qui n'est pas à la hauteur de la dépense. Il est prévu également l'embauche de 4 personnes et demie pour les besoins de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance, à partir de septembre 2007 et d'un gardien pour les terrains de sports du stade Jean-Jacques ROBERT. Au cours de l'année, on enregistrera le départ en retraite de deux agents. Une amélioration substantielle de la subvention du CCAS qui devrait passer de 82 500 € à 105 000 €. En partie pour aider le CCAS dans ses tâches mais en grande partie, il faut être clair pour payer des dettes qui date u mandat précédent, on avait oublié de payer la taxe foncière sur la résidence Edouard Gauraz, donc l'Etat s'en est aperçu et nous a fait des rappels, nous avons réussi à échelonner un petit peu mais le CCAS doit tout de même payer ces taxes foncières. On souhaitant, la commission scolaire et la Majorité que la dotation prévue dans les écoles soit revalorisée, ce qui n'avait pas été fait l'année dernière ni il y a deux ans je crois. Donc nous souhaitons redonner une somme significative par classe, donc une évolution pour les maternelles de 360 à 410 €, ce qui fait une augmentation de 13,9 % et dans les primaires, une évolution de 675 à 725 €, ce qui fait une augmentation de 7,5 %.

Michel BOUCHERY : « Quel sera le pourcentage en augmentation de salaire, compte tenu de la petite liste que vous nous avez énumérés ? La masse salariale augmenterait de combien ? »

Bernard BOULEY : « Ce n'est pas complètement fixé aujourd'hui parce qu'il y a encore quelques calculs à faire mais on sera probablement entre 5 et 6 % par rapport à 2006. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les produits des services, ce sont les prestations de services qu'on propose aux Menneçois tels que le centre de loisirs, le restaurant municipal etc. ces produits sont en augmentation puisque tous les ans, nous refaisons tous les tarifs en fonction d'un certain nombre de critères qui sont limités à l'indice INSEE du coût de la vie, pour les impôts et taxes, je vous l'ai dit tout à l'heure, les bases augmenteront cette année de 1,8 %. Nous souhaitons que les taux communaux, les impôts menneçois n'augmentent pas cette année, on verra, mais je pense que cela serait mal vu en période telle que celle que nous connaissons. Il n'y a pas beaucoup de communes, de tous les bords politiques que ce soit, qui ont le courage d'augmenter les impôts l'année des élections. C'est une boutade mais c'est quand même une réalité. Quand vous êtes gestionnaire, il faut savoir faire.

Les dotations et participations
La commune a été éligible à la DSU, mais est-ce qu'elle le sera cette année ? Je ne le sais pas. Quelque chose d'important, il faut noter une baisse significative, je dirais même très significative, des aides versées par la CAF au titre des contrats Enfance et Temps Libre. On est à un chiffre près de l'ordre de 15%. Nous n'avons pas tous les chiffres exacts actuellement, mais on est dans une baisse relativement significative des aides versées par la CAF. »

Jouda PRAT : « Il y a une petite erreur Monsieur BOULEY. Ce n'est pas la base qui augmente de 1,8%. »

Bernard BOULEY : « Comment ? »

Jouda PRAT : « C'est la valeur locative qui va être augmentée de 1,8%. »

Bernard BOULEY : Ce n'est pas l'assiette, c'est la valeur locative, oui vous avez raison. Pour le vocabulaire, vous avez raison. »

Jouda PRAT : « La base augmentera à peu près de 4%. L'an dernier, elle a augmenté de 3,8 %, et cette année, elle augmentera de 4% à peu près, j'ai fait des calculs. »

Bernard BOULEY : « Ok Madame PRAT sur le vocabulaire, je suis d'accord avec vous. »

Jean-Paul REYNAUD : « Excusez-moi parce qu'il y a un chiffre qui vient d'être donné. Ils viennent d'où les 4% ? J'ai fait les calculs et je n'ai pas trouvé les mêmes. Vous avez calculé avec l'estimation de l'augmentation des bases ? »

Bernard BOULEY : « Non, on n'est pas parti de l'augmentation de l'assiette. Aujourd'hui je ne sais pas le calculer pour x raisons. Vous êtes capable de calculer au niveau du foncier. Il suffit de voir quelles sont les propriétés qui rentrent dans l'application de cette taxe sur l'année 2007. Au niveau de la taxe d'habitation, comme il y a une part qui est sur les revenus des salaires et que à Mennecy nous avons de plus en plus de retraités dont les revenus baissent, la taxe d'habitation baisse. Donc globalement, c'est très difficile à calculer. D'abord les services fiscaux ne savent pas le faire, mais ça ne sera pas grand chose. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je vais poser ma question autrement. Quelle base, quelle augmentation, quelle valeur de base, allez-vous prendre en compte pour construire le budget ? »

Bernard BOULEY : « 1,8%. »

Jean-Paul REYNAUD : « Le 1,8%, c'est l'assiette, on est bien d'accord, c'est la base ? »

Bernard BOULEY : « C'est la base. »

Jean-Paul REYNAUD : « Et pour l'assiette, vous considérez qu'il n'y a pas d'augmentation ? »

Bernard BOULEY : « On ne l'a jamais fait sur ce mandat, tout au moins dans le Budget Primitif. On a toujours pris la compensation quand elle arrive en fin d'année. Et vous l'avez vu dans le tableau tout à l'heure, vous avez vu qu'il y a même des années où on a eu un tout petit peu moins, on a eu des reprises. Enfin une année c'est arrivé. L'année dernière, je ne sais pas combien on avait eu, on a eu 60 000 € je crois, quelque chose comme ça. Donc elle est très variable, vous l'avez vu sur le tableau sur des taxes, sur les premiers tableaux que je vous ai présentés. »

Jouda PRAT : « Tout est vraiment dynamique à Mennecy. »

Bernard BOULEY : « Oui, mais au niveau de l'assiette il n'y a pas eu de constructions vraiment nouvelles en 2006. Donc il n'y a pas de raison que l'assiette bouge vraiment en 2007. Ceci dit, ça va dans le bon sens d'une présentation pré budgétaire. Il vaut mieux minimiser les recettes et augmenter les dépenses, plutôt que de faire le contraire. Sinon, c'est de la cavalerie. » »

Jean-Paul REYNAUD : « Ce n'est pas tout à fait ça. Quand on entend des valeurs de 4%, ça représente à peu près 350 000 €. »

Bernard BOULEY : « Je peux vous dire 2. Moi, je n'en sais rien. Moi, quand je demande aux services fiscaux, ils ne savent pas me le donner ce chiffre. Alors Madame PRAT est peut-être mieux informée. Mais je ne construirai pas le budget sur cette base là, croyez-moi ! Nous aurons également deux produits exceptionnels en trois. Je ne sais plus qui recouvre les ventes d'immeubles. Souvenez-vous, on a mis en équilibre nos dépenses d'investissement il y a déjà deux ans je crois. La vente de la Caisse d'Epargne quand l'affaire sera terminée et que les gens déménageront, et également on avait proposé de vendre les deux studios qui sont en face, qui nous ont été alloués l'année dernière et qui ne sont pas facilement gérables par la ville. Donc autant en bénéficier pour faire des investissements et des travaux dans les écoles. »

Claude GARRO : « Vous l'avez évoqué dans les dépenses nouvelles, vous l'avez cité dans les dépenses donc je pense qu'il faut le citer en recette : l'organisation des quatre tours de scrutins électoraux. »

Bernard BOULEY : Si, je l'ai dit Claude. C'est 5 000 € pour 4 tours me dit Monsieur LAFAYE.

Par contre, dans les dépenses, on sera bien obligé de payer les fonctionnaires.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, vous savez, on a mis en place en 2003 un programme pluriannuel d'investissement : les travaux de l'Orangerie, la bibliothèque en particulier, le centre administratif rue de Milly, beaucoup de réfection de voirie, je citerai la rue de l'Arcade, la rue Jean Jaurès, la rue de la Fontaine, le terrain des sports Jean-Jacques Robert, la création d'un nouveau cimetière. Tout cela était accompagné de contrats avec la Région. Ces travaux sont quasiment terminés. Il reste deux, trois chantiers. Il reste surtout à finir correctement ces bâtiments, des choses qui n'étaient pas forcément prévues à l'origine. Je parle de détails de fin d'aménagement. Il y a la revalorisation des marchés puisque budgétairement on avait inscrit tout ça mais suite aux appels d'offre, ceux qui font partie de la commission d'appel d'offre le savent bien, on a quelques soucis sur cette période où les entreprises du bâtiment font fortune et sont très sollicitées et de par ce fait augmentent leurs prix. Mais il y a aussi le prix des matières premières, en particulier l'acier, qui a énormément augmenté et qui fait que le prix des constructions a baissé. Donc il faudra inscrire ces sommes pour respecter les marchés. Et puis il y a la revalorisation. Là, je parle des travaux supplémentaires, puisqu'il y a un taux de révision des prix tous les ans, et quand on paye la dernière facture, il faut appliquer ce taux de révision des prix. Ceux qui ont l'habitude de travailler avec le bâtiment le savent bien.

C'est la principale dépense d'investissement que nous proposons cette année. Néanmoins, on souhaite quand même attribuer un budget significatif pour la poursuite des travaux dans les bâtiments scolaires, sportifs, et sur la voirie communale.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, on essayera d'obtenir quelques subventions complémentaires par rapport à ce que je viens de dire tout à l'heure. Un autofinancement qui devra être également significatif, et peut-être un emprunt qui permettra d'équilibrer cela et de terminer les dépenses d'investissement correctement. Je parle d'emprunt, ça peut faire peur. Mais bon, à titre d'information, la question a été posée tout à l'heure, l'endettement de la commune s'élève au 1^{er} janvier 2007 à 10 275 000 €, on l'a dit tout à l'heure, soit 792 € par habitant. Pour mémoire, l'endettement des communes de même strate, de 10 000 à 20 000 habitants, est en moyenne de 867 € par habitant. Voilà pour les recettes d'investissement.

Et je conclurai cette présentation en disant que le budget 2007 sera établi en respectant les objectifs suivants : un bon équilibre dépenses/recettes de fonctionnement, le maintien des taux communaux d'imposition, un autofinancement suffisant à la réalisation des dépenses d'investissement complété, éventuellement, d'un emprunt d'équilibre.

Le débat est ouvert Monsieur le Maire. »

Jean-François PEZAIRE : « Comme nous sommes dans les orientations budgétaires, les choix en matière d'urbanisation ont un impact sur les finances locales, d'où ma question. Lors du Conseil Municipal du 23 novembre Monsieur le Maire, vous avez eu une position cohérente et claire, je vous cite : « les ZAC du Champoreux et de Darblay sont mises en « stand by », en attente des résultats d'une étude de circulation ». Or, nous venons de recevoir de Monsieur BOULEY adjoint aux finances, un tract qui évoque l'arrêt officiel des ZAC et là je cite : « deux projets prématurés et inenvisageables dans l'état actuel des choses ». Je voudrais donc connaître la position de la municipalité. Est-ce que c'est celle que vous avez proposée Monsieur le Maire et fait voter lors du Conseil Municipal, c'est-à-dire le PLU, plus la motion sur la circulation, ou est ce que c'est celle du tract de Monsieur BOULEY ? Quelle la position de la municipalité ? »

Joël MONIER : « Moi, ma position, c'est celle que j'ai exprimée le 23 novembre, non, le 13 décembre. Ces deux ZAC sont pour l'instant en « stand by » c'est évident, vu que nous attendons cette étude, qui est une étude un peu plus complexe que celle que nous avons envisagée au préalable. On pensait que notre investissement personnel dans cette étude serait plus étendu.

Et en fait, la communauté de communes fait aussi une étude conséquente en relation avec les communes avoisinantes. Et nous, je pense que nous nous résumerons à une étude intra muros. Donc nous attendons les résultats et nous faisons en ce moment pas mal de recherches puisque d'autres organismes compétents, comme l'AUDESIO par exemple, ont fait aussi une étude. On s'instruit sur l'avenir de la circulation. Des informations toutes chaudes, je peux me permettre de vous en donner, nous étions ce soir avec Monsieur BOULEY et les Maires qui sont autour de Mennecy, c'est-à-dire Chevannes, Itteville, Ormoy et le Coudray Montceaux, nous étions en train avec le Conseil Général de discuter et de faire le parcours de ce qui pour certains était une arlésienne certainement, cette fameuse bretelle sud. C'est une perspective importante et avantageuse pour l'avenir de notre commune et pour l'asphyxie qui va avoir lieu dans notre région. Cela avance bien, je pense que Monsieur BOULEY peut confirmer que le Conseil Général a ce qu'il faut pour répondre à notre attente et faire cette bretelle sud. »

Bernard BOULEY : « Je vais compléter ta réponse puisque j'ai été cité concernant un tract. Il n'y a pas de contradiction entre ce que Joël MONIER a annoncé au Conseil Municipal et ce qu'il a annoncé dans sa lettre du Maire, qui a été distribuée en même temps mais je vous rassure, pas financée par la même chose. J'ai vu des choses intéressantes à ce propos. Le tract de l'UMP a été financé par l'UMP, ne vous inquiétez pas, et pas par la ville de Mennecy, et les choses y sont dites de la même façon avec les mêmes priorités. Donc il y a pas d'ambiguïté ni de contradiction entre nous. Joël, je pense que tu diras la même chose que moi. »

Joël MONIER : « Absolument. Le texte est un peu différent mais l'esprit est identique. »

Bernard BOULEY : « En ce qui concerne le barreau sud, grâce à la communauté d'agglomération de Corbeil et à la CCVE, ce dossier est ressorti et commence à courir très vite puisque nous nous sommes, cet après midi, quasiment mis d'accord sur un tracé. Il fallait que les quatre Maires qui dirigent les communes présentes sur ce tracé soient d'accord, donc ça a été fait cet après midi. Le Conseil Général souhaite, et cela paraît naturel dans l'évolution de la décentralisation, que ce soient les deux communautés, celles de Corbeil et la CCVE, qui portent le projet au niveau du Conseil Général. Celui-ci derrière s'est engagé, compte tenu d'un certain nombre de crédits qu'ils ont de disponibles actuellement, à engager les études immédiatement. Ce projet est possible, et même probable, compte tenu d'un certain nombre de difficultés sur les projets d'autres déviations ailleurs, liées à des urbanisations un peu

intensives où ce n'est pas facile de passer une route n'importe où, si la population est d'accord pour ce barreau sud, et je ne vois pas pourquoi on ne serait pas d'accord. Je l'ai encore vu sur des documents ce week end, ça fait 20 ans qu'on en parle, 15 ans, dans le SIEP Val d'Essonne. A l'époque, on en parlait déjà. Il est possible que ce dossier remonte au dessus du panier et que ça aille très vite. Donc, je pense qu'on sera amené, on l'a vu cet après midi, à prendre une délibération au mois de mars qui sera une délibération de principe, puisque encore une fois, c'est le poids des communautés de communes qui fera la décision. Mais on sera amené, pour appuyer ce poids, à prendre une délibération en conseil municipal pour donner notre accord sur ce barreau sud, et le tracé, qui, vous le verrez, me semble assez bien fait. »

Madeline FIORI : « Je souhaiterais apporter une précision justement quant à la distribution de la Lettre du Maire, qui est faite comme vous le savez par le CAT de Chevannes. J'ai à votre disposition les devis qui ont été faits en 2006 pour l'ensemble de la distribution des parutions, et les devis 2007. Et comme vous pourrez le constater, il y a une augmentation du coût de la vie, et c'est tout. Concernant les distributions qui sont faites par le CAT, j'ai appelé moi-même Monsieur ALLIER. En fait, il procède à un regroupement de toutes les personnes ou les sociétés qui souhaitent faire distribuer, mais en aucun cas il n'y a des négociations de prix qui sont faites. Et je tiens vraiment à le préciser. »

Jouda PRAT : « Un DOB, c'est l'analyse des dépenses et des recettes, mais c'est aussi l'analyse des risques financiers. Alors, j'en viens aux recettes d'investissement. Sur la note, on a mis que la totalité des dépenses d'investissement sera financée dans la mesure du possible par des subventions et par l'autofinancement dégagé. Alors moi, je pose la question parce qu'il y a des problèmes avec la CAF. Qu'en est-il pour les 450 000 € de subventions attendues par la CAF ? On aurait pu avoir un tableau avec les subventions attendues et les subventions notifiées. Dans la commission des finances, on nous a dit que la CAF maintenant privilégiait l'interco, alors je vous pose la question, qu'en est-il de ces 450 000 € ? »

Bernard BOULEY : « Je vais répondre très globalement et je laisserai la parole à Nicole PASSEFORT pour les 450 000 €. Sur les recettes d'investissement, la principale recette, enfin l'une des principales recettes, c'est le FCTVA. Vous avez vu tout à l'heure que nous avons investi beaucoup en 2005, donc en 2007, on a un retour de FCTVA. La TLE, elle, augmente significativement de 75 000 €, pas parce qu'il y a des constructions, mais parce qu'il y a des aménagements de combles, de vérandas, etc. et puis il y a aussi des agrandissements d'entreprises. La DGE, on l'a estimé à 200 000 €. On a minimisé la possibilité d'obtention mais on l'a quand même chiffrée à 200 000 €. Vous avez les ventes d'immeubles qui, d'après les estimations des Domaines, donneraient environ 700 000 €. Et pour la CAF, aujourd'hui justement on pose le libellé « d'emprunt éventuel d'équilibre », c'est qu'en fonction de cette subvention, et Nicole Passefort va vous en dire plus, on verra ce que l'on fait. »

Début de l'intervention de Nicole PASSEFORT hors micro

Nicole PASSEFORT : «.....la décision revient actuellement à la CNAF et on n'a pas du tout pour l'instant de notification de la CNAF. Mais le dossier n'est pas perdu. Le dossier est en, comme dirais-je, en révision au niveau de la CNAF, au niveau national. Monsieur DURAND me le précise, ce n'est pas perdu pour l'instant. Mais je ne peux pas vous dire combien effectivement, ni le temps, le délai. »

Jouda PRAT : « Est-ce qu'il y a eu un problème soulevé au sujet de la création et du transfert de berceaux ? »

Nicole PASSEFORT : « Pas à ma connaissance, pas du tout, absolument pas, parce que c'est un transfert général. Je pense qu'il y a un problème à la CNAF, enfin je pense que tout le monde en parle, vous avez quand même vu les courriers. Il y a l'Union des Maires qui est en train de se battre pour ça. Toutes les communes sont concernées par ce blocage. Il y a un blocage vraiment en ce moment au niveau CNAF. Je sais qu'il y a encore une commission d'administration qui s'est passée au mois de janvier. Mais nous n'avons pas eu de renseignements plus amples pour ça. Ce n'est pas perdu mais on continue à attendre cette subvention. Bon pour la PMI, il n'y aura pas de problèmes au niveau du Conseil Général. Ça, on n'en parle pas mais les subventions vont tomber. Nous avons eu sans problème l'avis du Département, et il y aura des subventions. La CNAF, pour l'instant, bloque beaucoup de choses. »

Jouda PRAT : « Donc il n'y a pas de problème de création ou de transfert ? »

Nicole PASSEFORT : « Non, pas à ma connaissance, pas du tout. »

Jouda PRAT : « Je veux souligner aussi un problème. Lors du Conseil Municipal de décembre 2002, on avait demandé combien de postes seraient créés. Et on nous a assuré qu'il n'y en aurait pas ou un poste de coordinatrice seulement, et qu'il n'y aurait pas d'autres postes. Et il y avait un élu qui avait dit « non, il faut mettre la possibilité d'un poste ». Moi aussi, j'avais dit qu'il fallait au moins mettre deux postes et demi, et là, on nous met sur la note de synthèse qu'il y aura la création de quatre postes et demi. Mais je le fais remarquer rien que pour le principe. »

Nicole PASSEFORT : « Mais je vous comprends. »

Jouda PRAT : « C'est une question de principe et de transparence. »

Nicole PASSEFORT : « Si je peux me permettre, nous partions au départ sur un transfert de 30 berceaux, et après nous avons effectivement augmenté. On augmente de 10 places supplémentaires. Pour une augmentation de 10 places, c'est évident qu'il nous faut du personnel en conséquence, ce pourquoi d'ailleurs on transfère pour l'instant avant la fin du semestre et on crée les nouvelles places, enfin on ouvrira les nouveaux lits, les 10 lits, seulement en septembre. »

Jouda PRAT : « C'était pour les 40 places, c'était même avec les 10 places créées en plus. On nous avait dit non et le DG justement, il avait dit si, il y aura 2 postes de créés, et on nous a répondu non, il n'y aura aucun poste, il n'y aura qu'un seul poste pour la coordination. Ce qui n'était pas crédible, c'est tout. Mais je tiens à le faire remarquer quand même. »

Nicole PASSEFORT : « Je prends note Madame. »

Jouda PRAT : « Je tiens à le faire remarquer mais c'est une question où il faut dire la vérité parce que même s'il faut 4, 5, 6 postes, il faut le marquer tout simplement. C'est une question de principe.

Je reviens aussi sur les dépenses de fonctionnement. Normalement, à la commission des finances, on nous a dit que 20% des aides au fonctionnement seront diminuées, et là, ça aurait été intéressant de le mettre aussi sur la note de synthèse. »

Bernard BOULEY : « Je n'ai pas compris la question. »

Jouda PRAT : « Lors de la commission des finances, on nous avait dit que la CAF aussi diminuerait à peu près de 20% pour ce qui concerne la jeunesse. »

Bernard BOULEY : « Je l'ai indiqué dans le DOB tout à l'heure. J'ai parlé de 15%, je l'ai indiqué tout à l'heure dans le DOB. »

Jouda PRAT : « Bon, excusez-moi, donc vous l'avez dit. Et justement, pourquoi cette baisse de 15%, parce qu'à la commission des finances, vous nous avez dit 20%, j'ai noté 20% ? »

Bernard BOULEY : « Entre 15 et 20, on n'a pas le montant actuellement. »

Jouda PRAT : « Oui mais ce n'est pas parce qu'elle privilégie l'interco ? »

Bernard BOULEY : « Non, c'est parce que la CNAF se désengage et que cela se répercute sur la CAF. »

Nicole PASSEFORT : « Pour vous démontrer vraiment que la CNAF actuellement a des soucis, enfin nous bloque le coude en plein projet : le contrat enfance, comme vous le savez, et le contrat temps libre de Madame LANGUET, étaient en période de renouvellement. Nous avons fait tout ce qu'il fallait en temps et en heure au courant de l'année et nous sommes en attente, toujours, des avenants à signer avec la CNAF pour le 1^{er} janvier 2006, Madame PRAT. Nous sommes en février 2007. Et ça, ce n'est pas du tout un retard de notre côté, c'est du côté de la CNAF. Effectivement, nous avons très peu et difficilement des contacts avec Madame GUIET qui est notre interlocutrice au niveau de la CNAF. Monsieur DURAND et moi-même, on prépare quand même le budget. Vous l'entendez aussi partout, vous voyez bien que les contrats enfance et temps libre sont amenés à disparaître et on les appellera maintenant le contrat enfance/jeunesse. Donc nous, en fin de compte, nous allons être prolongé jusqu'au 31 décembre 2008, encore en contrat enfance et contrat temps libre. Mais on avait très peur que le taux soit baissé. Le taux des contrats était de 70%, et les nouveaux contrats enfance/jeunesse sont en principe à 55%. Nous avons eu une réponse, mon collègue Monsieur BOULEY ne le sait peut-être pas même pas, nous avons eu une réponse par téléphone et par mail mardi après-midi, indiquant qu'apparemment, il n'y a pas de soucis, que les avenants sont en cours d'élaboration. Vous serez avertis et informés puisque ça se passe en Conseil Municipal, et que le taux resterait pour encore à l'ancien système, à 70%. Mais bon, je pense qu'il faut être prudent comme vous le disiez vous-même souvent, il faut faire attention au cordon de la bourse. Je pense qu'il était raisonnable de prévoir une baisse de la CAF parce que c'est là que l'on a eu très peur. A mon avis, on va encore être à 70% jusqu'au 31 décembre 2008 et nous aurons l'heureuse surprise d'avoir plus de recettes. Je pense que c'était mieux de voir négatif plutôt que d'avoir encore une mauvaise surprise. Donc j'espère qu'il n'y aura même pas les 15%. »

Jouda PRAT : « Un autre point. C'est dommage Monsieur BOULEY que vous n'avez pas présenté de tableau d'évolution de notre autofinancement, qui est l'une des variables les plus importantes. C'est très important, c'est la variable la plus importante. »

Bernard BOULEY : « En plus, j'en suis fier parce qu'il y a une évolution très importante sur tout le mandat. »

Jouda PRAT : « Je tiens également à vous faire remarquer que quand vous parlez de la dette par habitant, 792 € à Mennecy et la moyenne pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants, c'est 860 €, ce n'est pas significatif Monsieur BOULEY. Vous pouvez avoir une petite dette mais ne pas pouvoir la rembourser ou une grosse dette et la rembourser. »

Bernard BOULEY : « Oui bien sûr, alors on a une dette moyenne et on l'a remboursé moyennement ! »

Jouda PRAT : « C'est comme l'histoire des impôts quand vous dites « notre taux c'est comme le taux de la moyenne des communes de l'Essonne ». Mais les bases sont très importantes à Mennecey, et c'est une erreur majeure de ne prendre en considération, comme je vous l'avais dit, que le taux. »

Bernard BOULEY : « Je suis d'accord avec vous, on fait parler les chiffres comme on a envie de les faire parler. En ce qui concerne cette aide par habitant, elle est quand même très significative. Je suis d'accord avec vous sur les taux puisqu'effectivement les bases d'une commune à l'autre peuvent bouger, et à Mennecey, on a une base forte parce qu'on a une qualité de vie forte. Mais en ce qui concerne l'endettement, pour moi, il est comparable d'une ville à l'autre. Alors sur la capacité de remboursement, tant que les banques nous prêteront de l'argent, c'est que nous aurons la capacité de rembourser. C'est peut-être une méthode très naïve et très agricole, mais je suis fils de paysan donc je sais faire ! »

Jouda PRAT : « Il faut se rendre compte aussi qu'à Mennecey, nous sommes dépendants de recettes aléatoires, c'est-à-dire l'emprunt et les cessions, les plus-values des cessions immobilières. Ça aussi, il faut le prendre en considération. Nous avons investi plus, deux fois plus à peu près, que notre capacité réelle d'investissement. Vous-même à la commission des finances, vous avez dit « ah oui, les effets ciseaux », donc je vous mets en garde encore sur les effets ciseaux. »

Bernard BOULEY : « Merci mais vous avez répondu à la question en la posant, puisque vous avez dit que l'on avait de lourds investissements ces dernières années. »

Bernard BOULEY : « Merci mais vous avez répondu à la question en la posant puisque vous avez dit que nous avons fait de lourds investissements ces dernières années. »

CD 2

Jean-Paul REYNAUD : « Moi, ce qui m'inquiète un petit peu dans ce qui nous est présenté c'est que l'on s'aperçoit qu'il y a une baisse des recettes significative, qu'il y a une hausse des dépenses bien que maîtrisée qui est significative aussi pour les raisons que vous avez évoquées. A ce propos je dois vous remercier quand même, pour le fait qu'il y ait une certaine prudence. Néanmoins, il y a un problème parce que lorsqu'on augmente les dépenses, déjà de 6% sur plus de 60% des recettes de fonctionnement, qui elles même sont très importantes par rapport aux dépenses d'investissement. On voit tout de suite que nous sommes à 3 ou 4 % d'augmentation total de nos dépenses. A la première analyse, ne prenez pas ce chiffre comme étant définitif, ça sera à vous de regarder cela dans l'exercice budgétaire. Comme on a parallèlement une baisse de recettes et comme on ne veut pas augmenter les impôts parce qu'on a oublié de les augmenter l'année d'avant, effectivement on emprunte. L'endettement de Mennecey, moi, je suis d'accord, il n'est pas extravagant, il n'est pas scandaleux, je pense qu'il est supportable, je pense qu'on peut l'augmenter, là n'est pas vraiment le problème. Mais l'augmenter jusqu'à quand ? Parce que la prévision, même si le mandat s'arrête là, et même si probablement vous ne souhaitez pas totalement finir l'exercice budgétaire de l'année 2008, c'est aussi ne pas se trouver dans la situation, que ce soit vous Monsieur MONIER ou Monsieur BOULEY ou d'autres qui soient aux affaires de voir augmenter l'année prochaine de 10% les impôts. Il y a quand même aussi une responsabilité vis à vis du Menneçois au-delà même de l'exercice budgétaire de cette année 2007. Donc moi, je suis un peu inquiet, j'ai déjà réagi en commission des finances, vous le savez, et j'ai posé la question, je pensais que vous apporteriez préventivement la réponse là. Vous nous présentez

une belle situation à la fin 2006 de l'endettement, vous vous gardez bien de nous présenter l'objectif que vous allez vous fixer ou d'endettement par habitant ou d'encours de la dette à la fin 2007. Or, ce que vous faites là, c'est bien d'annoncer ce que va être 2007 et pas simplement de qu'était 2006, la fin de 2006. Je souhaiterais que vous répondiez clairement à deux questions :

La première, quel sera le montant que vous estimez minimum aujourd'hui et maximum du fameux emprunt d'équilibre que vous envisagez ? Je crains qu'il ne soit significatif et comment va-t-il se traduire par rapport au ratio, le fameux 792 € ? Dit autrement et peut-être politiquement, serez vous enfin en mesure en fin de mandat de respecter votre engagement de ne pas avoir augmenté l'endettement de la commune ? C'est un point d'interrogation. Vous en serez de toute façon comptablement redevable l'année prochaine devant les électeurs.

Deuxième question. Quand on ne veut pas trop emprunter pour respecter cet objectif politique, quand on ne veut pas augmenter les impôts parce qu'on veut être réélu, il y a une troisième solution, c'est de regarder si il n'y a pas encore un certain nombre d'endroits où on pourrait gratter des dépenses. Donc je voudrai que vous nous assuriez que vous avez bien regardé partout s'il n'y avait pas quelques dépenses, même petites, mais qui cumulées permettraient de réduire cette bombe à retardement que constitue l'emprunt ou la non augmentation des impôts cette année. »

Bernard BOULEY : «Plusieurs réponses à ces questions. Déjà vous connaissez aussi bien que moi maintenant la mécanique des budgets d'un mandat à l'autre. Vous savez pertinemment que généralement on augmente les impôts à mi-mandat, pas forcément la première année, mais à mi-mandat. Pour une raison bien simple : c'est qu'on a besoin de plus d'autofinancement parce quand on arrive, même si c'est une équipe qui se renouvelle, on arrive avec des projets qu'il faut étudier. C'est ce qui nous est arrivé sur ce mandat. Nous sommes arrivés en 2001, on n'a pas fait grand-chose, en 2002 on n'a toujours pas grand-chose, et puis en 2003 on a sorti le contrat triennal. On n'avait pas besoin en 2001/2002 d'autofinancement important puisqu'on avait relativement peu de dépenses d'investissement. Puis, les projets sont arrivés. On avait besoin à la fois d'emprunter par rapport à ces projets ce qui nous paraît logique quand on fait des choses durables et puis on avait besoin de plus d'autofinancement. Donc en 2003, on a augmenté les impôts d'une façon relativement sensible pour augmenter cet autofinancement. On va arriver en 2008. Je ne sais pas qui me succédera mais nous n'aurons pas besoin d'autofinancement comme nous en avons besoin actuellement. Je vous rappelle et c'est vrai, c'est dommage que nous n'ayons pas de graphique, que nous avons un autofinancement exceptionnel pour une ville comme la notre. Il a été jusqu'à 2,6 million d'euros il y a deux ans. Cette année il va être de l'ordre de 1 million. Il était à 1,4 million l'année dernière. Il baissera peut-être un petit peu cette année à cause de la masse salariale mais il sera encore très significatif pour une fin de mandat. Ce graphique, je souhaiterais qu'on l'envoie à tout le monde parce qu'il montre qu'en l'an 2000, l'autofinancement était nul. Nous finissons le mandat avec un autofinancement de plus d'1 million. Aujourd'hui je ne le connais pas encore. Je vais répondre à la première partie de votre question. Au niveau des dépenses d'investissement et au niveau du montant de l'emprunt aujourd'hui, je ne peux pas vous le dire ce soir parce que nous sommes en train de finir les arbitrages budgétaires au niveau de l'investissement. Je prends un seul exemple, est-ce qu'on remplace un camion à la voirie qui arrive en fin de course mais qui pourrait tenir encore un an ou pas ? Nous en sommes là. C'est un exemple, c'est une petite somme. Nous sommes sur des choses plus grandes. Autre exemple, est-ce que nous faisons la deuxième tranche de l'école primaire de la Verville, pour 500 000 € vous savez toutes les vitres ? Cela peut attendre une année ? Est-ce que nous laissons ça à nos successeurs du prochain mandat ou bien est-ce que nous faisons ça maintenant ? On va prendre nos responsabilités, donc le montant de cet emprunt tiendra compte de tout ce que nous souhaitons finir sur ce mandat, ce que les autres n'auront pas à finir....ou nous même. »

Jean-Paul REYNAUD : « Bien entendu, et c'était un des points positifs de vos orientations. C'était cohérent avec ce que vous avez fait déjà pour achever tout ce plan que vous avez engagé pour les écoles. Ce n'est donc pas moi qui vais vous dire qu'il ne faut pas dépenser 500 000 € si effectivement cela est nécessaire, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité, de qualité d'accueil des enfants etc. Alors, quand je dis qu'il y a des économies à faire, je ne pensais pas à celles là. Je pense plutôt, et notamment pour dégager plus d'autofinancement, à des dépenses de fonctionnement qui peuvent paraître anodines, 10 000 € par ci, 20 000 € par là, et qui permettraient peut-être de gratter un petit peu et réduire au moins l'enveloppe. Vous ferez un emprunt, c'est inévitable si vous n'augmentez pas les impôts. Mais on pourrait essayer d'en réduire l'impact en grattant et j'espère que vous aurez cette volonté. Je crois que la maîtrise des dépenses sur des consommables est avérée et les graphiques le montrent, je ne vais pas contester ces chiffres là. Maintenant, ce qu'il faut, c'est regarder non pas par rapport à des consommables mais à des opérations qui nécessitent du fonctionnement. Sur certains axes, il y a des économies à faire, je vous laisse les trouver jusqu'au budget. Je pense personnellement qu'il y en a quelques unes et je vous engage à les regarder. »

Bernard BOULEY : « Oui, mais la marge de manœuvre est faible. Lorsque vous avez 63 ou 64 % de frais de personnel en fonctionnement, ce n'est pas facilement compressible. Les 30 % suivants concernent les dépenses obligatoires comme le carburant, le chauffage, l'électricité, l'eau etc. Il reste peu pour le fonctionnement des services et c'est là-dessus que l'on a essayé sur ce mandat de travailler. Je remercie mes collègues et leurs chefs de service parce que la gymnastique n'a pas été simple. On ne s'est toujours pas quitté bons amis. Mais sur ce mandat, puisque l'on est encore en période de travail budgétaire, tout le monde essaye de jouer le jeu pour dépenser le moins possible. Mais la marge de manœuvre devient très très courte. Alors si tu as des idées qui auraient pu passer à l'as, je suis preneur ! »

Jean-Paul REYNAUD : « Les idées je ne vais pas les exposer là, mais vous savez bien, nous on vous le dit chaque année, les endroits où probablement la commune vit un peu au dessus de ses moyens. Il y a un certain nombre de subventions, un certain nombre d'axes qui mériteraient d'être regardés d'un petit peu plus près, quand on a un exercice budgétaire difficile à finir. Mais là aussi, il faut que vous en ayez la volonté politique parce que ça veut dire aussi mécontenter peut-être quelques personnes, qui sont ou pas vos électeurs. Je n'en sais rien, mais c'est un point que vous allez regarder forcément. Donc vous êtes dans la situation où vous voulez baisser la garde nulle part, de peur qu'on vous le reproche aux élections l'année prochaine. Vous ne voulez pas augmenter les impôts et vous avez une baisse objective des recettes en général et une hausse objective des frais de personnel. Je pense que sans volonté politique et sans courage, effectivement, l'emprunt sera la solution de facilité et sera important. Et il faudra que vos successeurs le gère, vous en porterez aussi la responsabilité, c'est tout.

Maintenant, on jugera sur pièce au moment du budget. Aujourd'hui, ce ne sont que des orientations, il y a peut-être quelques nouveautés qui vont arriver d'ici là, je ne sais pas. Néanmoins, je vois mal comment vous pouvez vous en sortir. On ne peut pas gagner sur tous les tableaux. A un moment donné, il faut perdre quelque part. Vous faites le choix de l'emprunt, je ne sais pas s'il n'y avait pas d'autres solutions. »

Joël MONIER : « Il y a-t-il d'autres interventions ? Non. Il y a un budget annexe »

Bernard BOULEY : « Les budgets annexes c'est l'eau potable et assainissement. Daniel, tu en parles ou je lis ? Je vais donc vous les lire tout en essayant de les interpréter. Concernant le service d'eau potable, les objectifs, les orientations c'est la continuité des remplacements des branchements en plombs, ça semble évident, je crois que nous en arrivons au bout. Concernant l'amélioration des adductions d'eau des différents bâtiments communaux et de la protection incendie sur l'ensemble de la Commune, il y a de nouvelles contraintes

demandées par les services de secours. Le Budget tiendra compte de l'avenant d'affermage qui a été voté en 2006. Il est dit que sauf urgence absolue, et je ne vois pas laquelle en matière d'eau potable, il ne devrait pas être nécessaire de recourir à un emprunt. »

(coupure du micro sur 1 mn)

« Je continue sur le Débat d'Orientations Budgétaires et le budget annexe d'assainissement. Dans le cadre d'amélioration des réseaux sur l'ensemble de la commune, il a été décidé une étude générale sur la qualité des branchements au réseau du "tout à l'égout". Pour cela, une enquête en cours permettra à la Commune d'établir un plan d'actions de remplacement d'une partie de ces branchements. L'ensemble des "dégorgements" sera pris en totalité sur ce futur budget 2007. Nous en avons déjà parlé ici et je crois que ça été vu également et écrit à plusieurs reprises par Monsieur le Maire.

Il est envisagé dans le cadre de ce dernier de recourir à un emprunt, encore un, pour établir d'une part, un règlement communal d'assainissement, mais là, ça va être difficile parce que soit on investit pour réhabiliter ces réseaux, soit on augmente la surtaxe communal d'assainissement. Et compte tenu du budget assainissement qui est très léger, qui n'a quasiment pas de dette, je pense que la solution, c'est d'emprunter. »

Monsieur BOULEY termine la lecture des orientations des budgets annexes 2007 et demande s'il y a des questions »

Bernard BOUCHERY : « Je suppose que vous avez pris en compte les problèmes d'assainissement de la ZAC que vous êtes en train d'étudier ? »

Daniel PERRET : « Tout à fait, c'est le point qui est mentionné. L'ensemble des dégorgements sera pris en totalité sur ce futur budget 2007. »

Joël MONIER : « Oui, Madame PRAT ? »

Jouda PRAT : « Pour le tableau que vous devez nous envoyer, pouvez vous nous y préciser l'épargne net, le taux d'épargne depuis 1995, s'il vous plaît ? »

Bernard BOULEY : « Oui, on vous le fournira avec plaisir Madame PRAT. »

Joël MONIER : « Il y a-t-il d'autres interventions ? »

Monsieur Le Maire constate la tenue du débat.

Le Conseil Municipal, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires

(pvr = pourvoir donné).

POUR	32	André PINON, Joël MONIER, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL (pvr), Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME(pvr), Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS (pvr), Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD (pvr), Hervé MARBEUF (pvr), Nadège LEMELLE, Gilbert NEUHAUS, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY, Esther GIBAND, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENTS	1	Michel MARTIN

5) arrêt des comptes pour la zone Buisson Houdard II / Essonne Aménagement

Bernard BOULEY : « En 1995, la Commune a signé avec Essonne Aménagement, un traité de concession pour la réalisation de logements au Buisson Houdard. L'opération concernait une surface d'1,8 ha sur laquelle il a été construit 81 logements sociaux. Le travail réalisé, c'est indiqué dans la note explicative, Essonne Aménagement a acquis les terrains, a fait des études relatives aux équipements d'infrastructures nécessaires au raccordement des réseaux, a vendu les terrains à bâtir à des aménageurs, en l'occurrence l'office d'HLM du département je crois. Ce chantier est fini, les logements sont occupés, le décompte définitif est arrêté. Il y a un solde à cette opération. Coup de chance pour nous, il est positif. Il aurait été inférieur à 0, ça aurait été pareil, ça arrive fréquemment d'ailleurs. Le solde de l'opération, est estimé à 79 181,93 € et compte tenu du traité de concession, il est partagé entre à la fois Essonne Aménagement et la Ville. On aura à inscrire dans le budget primitif 2007 la somme de 39 590,97 € Vous avez le tableau financier derrière. »

Pas de question. Monsieur le Maire fait procéder au vote

Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'Unanimité (pvr = pouvoir donné).

POUR	32	André PINON, Joël MONIER, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL (pvr), Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME(pvr), Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS (pvr), Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD (pvr), Hervé MARBEUF (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Gilbert NEUHAUS, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY, Esther GIBAND, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENTS	1	Michel MARTIN

6) Action sociale en faveur du personnel communal

Monsieur BAZOT donne lecture de la note de présentation

Pas de questions

Monsieur le Maire fait procéder au vote

Le Conseil Municipal, après délibération,

Adopte à l'Unanimité (pvr = pouvoir donné).

POUR	32	André PINON, Joël MONIER, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL (pvr), Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME(pvr), Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS (pvr), Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD (pvr), Hervé MARBEUF (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Gilbert NEUHAUS, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY, Esther GIBAND, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENTS	1	Michel MARTIN

7) Installation de la bibliothèque municipale dans ses nouveaux locaux

Joël MONIER : « Nous abordons le dernier point. »

Jean-Paul REYNAUD : « Juste un petit commentaire après cette délibération. C'est l'abus en français du mot *révolu*. Quand on écrit *de 0 à 16 ans révolus*, ça veut dire que tout le monde y a droit, parce que quand on a 18 ans, les 16 ans sont révolus, quand on a 20 ans aussi. Donc il faut faire attention. Même si on a tous compris ce que ça voulait dire.

Joël MONIER : « Le dernier point, c'est l'installation de la bibliothèque municipale dans ses nouveaux locaux. Comme il y a un heureux grand-père auprès de son petit-fils, alors je remplace cet heureux grand-père. »

Monsieur le Maire donne lecture de la note explicative.

Joël Monier : « Mes chers collègues, c'est pour acquérir une subvention de la part du Conseil Général, et je remercie tous ceux qui parmi vous ont parcouru l'Orangerie II ce samedi passé, et ont pu apprécier la qualité de notre bibliothèque, ainsi que l'accueil des présidents des associations qui sont dans ces locaux. »

Pas de question.

Le Conseil Municipal, prend acte de l'installation de la Bibliothèque à l'Orangerie

(pvr = pouvoir donné).

POUR	32	André PINON, Joël MONIER, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL (pvr), Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME(pvr), Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS (pvr), Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD (pvr), Hervé MARBEUF (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Gilbert NEUHAUS, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY, Esther GIBAND, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENTS	1	Michel MARTIN

Jouda PRAT : « Monsieur le Maire, vous avez dû sûrement recevoir le même mail que le mien. C'est au sujet de l'éclairage de la rue des Châtries. Il paraît qu'il y a un problème

d'éclairage dans la rue des Châtries. Qu'allez-vous faire justement pour résoudre ce problème ? »

Joël MONIER : « Je n'ai pas reçu le mail mais je vais y remédier. »

Jouda PRAT : « Oui. Il y a un autre problème aussi. C'est un problème de chauffage. Allez-vous faire pression auprès des HLM pour qu'ils puissent remplacer cette chaudière ? »

Joël MONIER : « Je ferais tout ça. Je n'ai pas eu cette information. »

Jouda PRAT : « Je compte sur vous, j'ai votre parole et vous avez une parole, ok. »

Joël MONIER : « Je me préoccupe de ces deux points, l'éclairage de la rue des Châtries, et de la chaudière qui est apparemment insuffisante. »

Jouda PRAT : « Et j'aimerais bien aussi vous dire quelque chose Monsieur le Maire. A l'avenue de l'Orangerie, il y a aussi un petit problème d'éclairage. Quand vous arrivez à l'avenue de l'Orangerie, Monsieur PERRET, avec l'intersection de la rue des Labours, là bas vraiment c'est très mal éclairé. Et quand les enfants justement rentrent, ils prennent le car et ils rentrent, on ne les voit même pas quand on est en voiture. Et il y a eu des accidents, il y a eu des problèmes. C'est l'intersection entre la rue des Labours et l'avenue de l'Orangerie, la première intersection. Le soir c'est un problème. Là bas Monsieur MESLIN, il faut vraiment mettre un lampadaire parce que les gens ne voient pas très bien les piétons, et plusieurs personnes me l'ont dit. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je ne pose pas d'autre question, je voulais simplement rebondir pour ne pas laisser toute la lumière chez Madame PRAT ! Il y a quand même des soucis de fonctionnement de l'éclairage à Mennecy. Je pense qu'il y a aussi la déviation, le rond-point qui embranche sur la route de Chevannes, etc., qui sont régulièrement en panne d'éclairage. Il faudrait se préoccuper très sérieusement de ce problème là. Et surtout, je voulais aller plus loin. Il y a quelques années, je pense qu'au moins les membres de la commission urbanisme s'en souviennent, il y a eu des mesures d'éclairage dans nos rues. Et il y avait un constat fait par le prestataire qui a fait ces mesures précisant que nous étions très significativement en dessous des normes d'éclairage, notamment pour nos avenues, sans parler des rues elles-mêmes. C'est aussi un élément de sécurité important. La question que je vous pose, et vous y répondrez au prochain Conseil si vous voulez, les suites de cette étude de mesures d'éclairage, ou en est-on, pourquoi ne fait-on rien, pourquoi n'a-t-on pas amélioré les choses jusqu'à présent ? »

Bernard BOULEY : « Peut-être que vous ne vous souvenez pas mais effectivement, cette étude a été faite et suite à cette étude, il a été fait un appel d'offre sur le renouvellement du bail d'entretien d'éclairage public. Et c'était un bail à trois volets, Philippe, tu m'arrêtes si je dis des bêtises.

Le 1^{er} volet c'était naturellement l'entretien de l'éclairage public, le 2^{ème} volet c'était les éclairages de fin d'année, et le 3^{ème} volet c'était la rénovation de l'ensemble des éclairages suite à cette étude. Tous les ans vous le verrez, vous l'avez déjà vu dans le budget, vous le verrez encore cette année, on a une somme d'argent qui est très significative, qui permet de remplacer les candélabres, d'en remettre d'autres, de refaire des rues, etc. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je pense que pour des raisons de sécurité, il y a un nouvel éclairage très fort au niveau de centre commercial de la Verville. Est-ce la commune qui a financé ou est-ce le centre commercial ? Est-ce que vous pouvez nous éclairer là aussi !? »

Monsieur le Maire, hors micro, précise que les commerçants du Centre Commercial ont pris à leur charge les frais de ce nouvel éclairage.

Jouda PRAT : « Avez-vous la date du prochain Conseil s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire répond hors micro qu'il n'y a pas de date fixée, il aura probablement lieu fin mars.

Monsieur Le Maire souhaite une bonne soirée à tous.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h 10

Le Maire
Joël MONIER



The page contains numerous handwritten signatures in blue and black ink. A prominent blue signature, possibly 'M. Guin', is written over a circular official stamp of the Municipality of Verville, Essonne. Other signatures include 'J.P. Reynaud', 'Jouda Prat', and several others that are less legible due to their cursive style. The signatures are scattered across the lower half of the page.